



Karaté Canada

Manuel des opérations du PNCE





Programme
national de
certification des
entraîneurs



PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.



Les programmes de cet organisme sont subventionnés
en partie par le gouvernement du Canada.

Canada

Table des matières

1	Karaté Canada et le PNCE.....	2
1.1	Mission, vision et valeurs.....	2
1.2	Partenaires dans la formation des entraîneurs	3
1.3	Le modèle du PNCE	5
1.4	Modèle de développement des participants (MDP)	6
1.5	Modèle de développement des entraîneurs (MDE)	7
1.6	Développement à long terme	13
2	Formation du PNCE	14
2.1	Formation et certification.....	14
2.2	Contextes	15
2.3	Ateliers et modules.....	16
3	Évaluation et certification du PNCE	28
3.1	Objectifs.....	28
3.2	Principes d'évaluation du PNCE.....	28
3.3	Résultats attendus, critères et preuves	29
3.4	Évaluation des entraîneurs dans le cadre du PNCE	31
3.5	Norme de certification	31
3.6	Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation.....	32
3.7	Reconnaissance des compétences des entraîneurs	33
4	Responsable du développement des entraîneurs.....	35
4.1	Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs.....	37
4.2	Personne-ressource.....	38
4.3	Évaluateur d'entraîneurs	41
4.4	Formateur de responsables du développement des entraîneurs.....	44

4.5	Soutien des formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports	47
5	Modèle opérationnel	48
5.1	Communication	48
5.2	Responsabilités et planification	50
5.3	Barème de frais, paiements et honoraires.....	51
5.4	Maintien de la certification et perfectionnement professionnel	54
5.5	Contrôle de la qualité.....	56
5.6	Restrictions relatives à l'âge minimum	57
6	Outils	59
6.1	Code d'éthique du PNCE.....	60
6.2	Code de conduite du responsable du développement des entraîneurs du PNCE	62
6.3	Modèle de lettre d'auto-nomination pour le responsable du développement des entraîneurs	65
6.4	Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs	67
6.5	Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs	69
6.6	Modèle de formulaire de rétroaction.....	71

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs recueille vos qualifications au PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE conformément à la politique de confidentialité décrite à l'adresse www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos renseignements soient recueillis et partagés conformément à la politique de confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez contacter coach@coach.ca.

Introduction

Objet du présent document

Le Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), lancé en 1974 et mis en œuvre en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport, donne aux entraîneurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport, y compris Karaté Canada, dans tout le Canada, à l'élaboration d'une formation du PNCE propre à chaque sport. À l'heure actuelle, plus de 850 ateliers sont offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur un weekend pour les entraîneurs intermédiaires ou de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Le présent *Manuel des opérations du PNCE de Karaté Canada* contient des lignes directrices et des procédures pour une mise en œuvre réussie du PNCE. Il n'a pas pour objet de remplacer les *Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre* ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

L'historique des versions de ce document est présenté ci-dessous, ainsi que les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de la révision	Révision
2015/04/01	Publication du document original.
2016/05/11	Nouveaux modules multisports, version 2016 du Code d'éthique et modifications de la section sur les responsables du développement des entraîneurs; révision du Manuel des opérations du PNCE de KC.
2020/04/21	Nouvelle marque, version 2020 du Code d'éthique, modifications de la liste des RPTFE, version 2020 du modèle du PNCE, restriction de l'âge minimum, mise à jour des descriptions des MMS, ajout de la section 4.5.
2024/02/01	Mise à jour du Manuel des opérations du PNCE

1 KARATÉ CANADA ET LE PNCE

1.1 Mission, vision et valeurs

Karaté Canada est une organisation sans but lucratif constituée en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*, dont l'objectif est de représenter et regrouper toutes les activités liées à la promotion, à l'organisation, à la réglementation et à la popularisation du karaté partout au Canada, de protéger la santé physique et émotionnelle des athlètes et de promouvoir les intérêts du karaté dans l'ensemble du Canada. Nous sommes le seul organisme national de régie du sport du karaté au Canada, reconnu par Sport Canada (gouvernement du Canada).

1.1.1 Notre vision

« Notre objectif est de devenir un réseau national de classe mondiale hautement efficace voué à la promotion, à la croissance, au développement et à l'excellence du karaté au Canada. »

1.1.2 Notre mission/objectif

« Agir comme chef de file et partenaire pour créer un environnement et un réseau propices à la réussite à tous les niveaux. »

1.1.3 Nos principes fondamentaux et nos valeurs

- Nos gens et nos membres demeurent notre priorité
- Nous visons l'excellence dans tout ce que nous entreprenons.
- Nous croyons dans la force de l'équipe.
- Nos actions reposent sur des normes d'éthique élevées.

1.2 Partenaires dans la formation des entraîneurs

L'ACE, les organismes provinciaux et territoriaux chargés de la mise en œuvre du PNCE, les organismes nationaux de sport (ONS) et les gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraîneurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;

Veiller à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d' «Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement à long terme de l'athlète (DLTA);

Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraîneurs et des intervenants sportifs soient disponibles en français et en anglais;

Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris aux populations traditionnellement sous-représentées et/ou marginalisées, comme indiqué dans la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral et provinciaux/territoriaux en matière d'action concertée;

Reconnaître l'importance d'avoir des entraîneurs compétents et soutenir, avec d'autres parties prenantes, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraîneurs;

Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraîneurs (ACE)

L'Association canadienne des entraîneurs rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis l'amélioration des compétences et de la situation des entraîneurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraîneurs d'acquérir des connaissances et des compétences, promeut l'éthique, encourage les attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraîneurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs (RPTFE)

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraîneurs assurent le leadership, le développement et le soutien de la mise en œuvre du PNCE.

Alberta : [Alberta Sport, Physical Activity and Recreation](#)

Colombie-Britannique : [viaSport BC](#)

Manitoba : [Sport Manitoba Coaching](#)

Nouveau-Brunswick : [Coach NB](#)

Terre-Neuve-et-Labrador : [Sport Newfoundland and Labrador](#)

Territoires du Nord-Ouest : [Sport North Federation](#)

Nouvelle-Écosse : [Communities, Culture and Heritage – Communities, Sport, and Recreation Division](#)

Nunavut : [Sport and Recreation Division](#)

Ontario : [Coaches Association of Ontario](#)

Île-du-Prince-Édouard : [Sport PEI](#)

Québec : [Sport Québec](#)

Saskatchewan : [Coaches Association of Saskatchewan](#)

Yukon : [Sport and Recreation, Department of Community Services, Government of Yukon](#)

1.2.3 Organisme national de sport (ONS)

[Karaté Canada](#)

1.2.4 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS)

Alberta : [Karate Alberta](#)

Colombie-Britannique : [Karate BC](#)

Manitoba : [Karate Manitoba](#)

Nouveau-Brunswick : [Karate New Brunswick](#)

Terre-Neuve-et-Labrador : [Karate Newfoundland and Labrador](#)

Territoires du nord-ouest : Northwest Territories Karate Association

Nouvelle-Écosse : [Karate Nova Scotia](#)

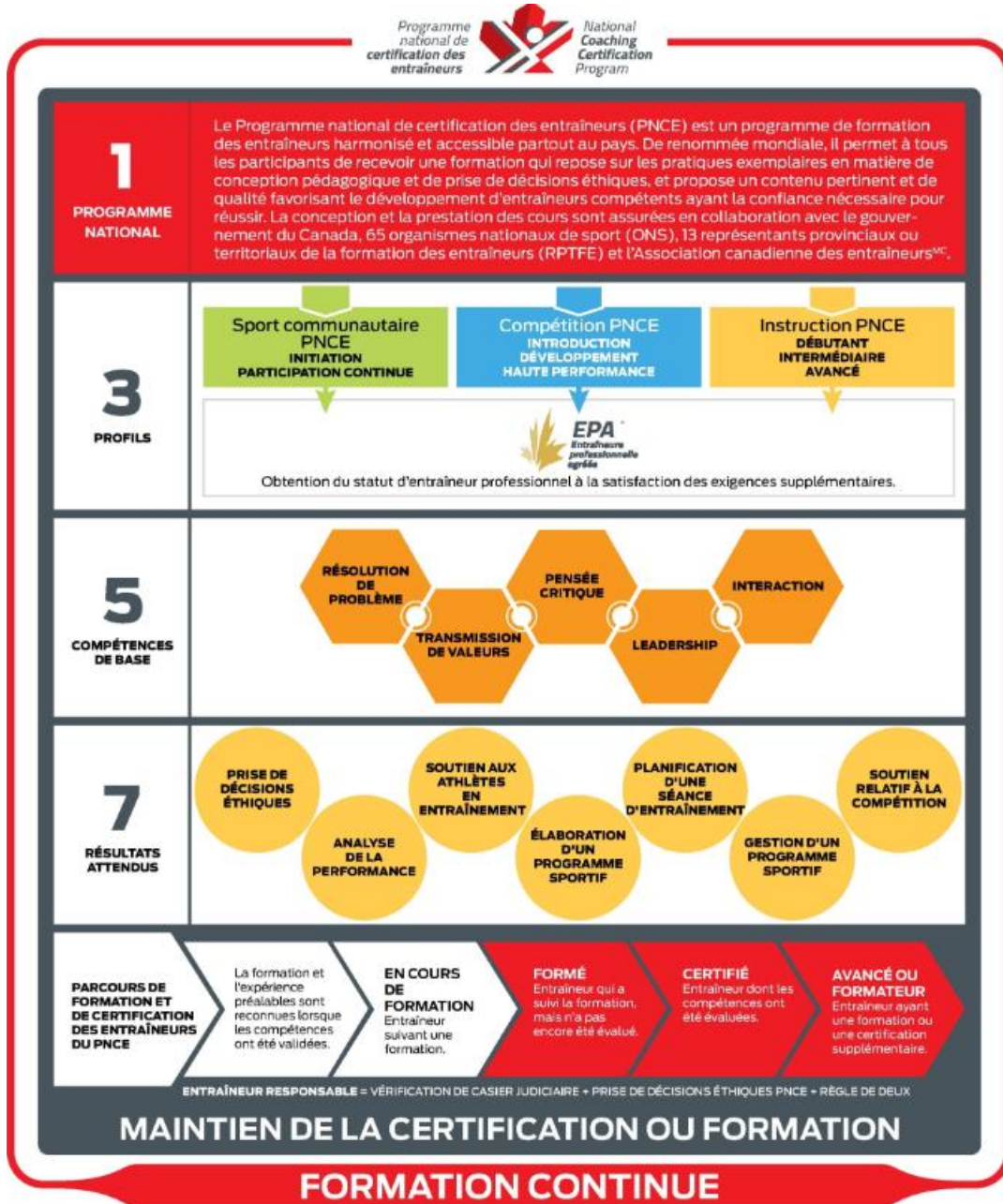
Ontario : [Karate Ontario](#)

Île-du-Prince-Édouard : [Karate PEI](#)

Québec : [Karaté Québec](#)

Saskatchewan : Sask High Performance Karate Association

1.3 Le modèle du PNCE



^{NC} L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.

1.4 Modèle de développement des participants (MDP)

1.4.1 Le modèle de développement des participants (MDP)

Le karaté propose actuellement deux profils aux participants qui s'impliquent dans le sport du karaté : il s'agit des profils Instruction et Compétition.

Le profil Instruction est le point de départ pour tous les entraîneurs-participants. Il comprend deux niveaux d'entraînement des athlètes participants :

- ☐ Débutant/Novice : participants allant des ceintures blanches aux ceintures oranges (s'amuser grâce au sport, apprendre à s'entraîner)
- ☐ Intermédiaire/Avancé : participants allant des ceintures vertes aux ceintures noires (s'entraîner pour s'entraîner, s'entraîner à la compétition, vie active)

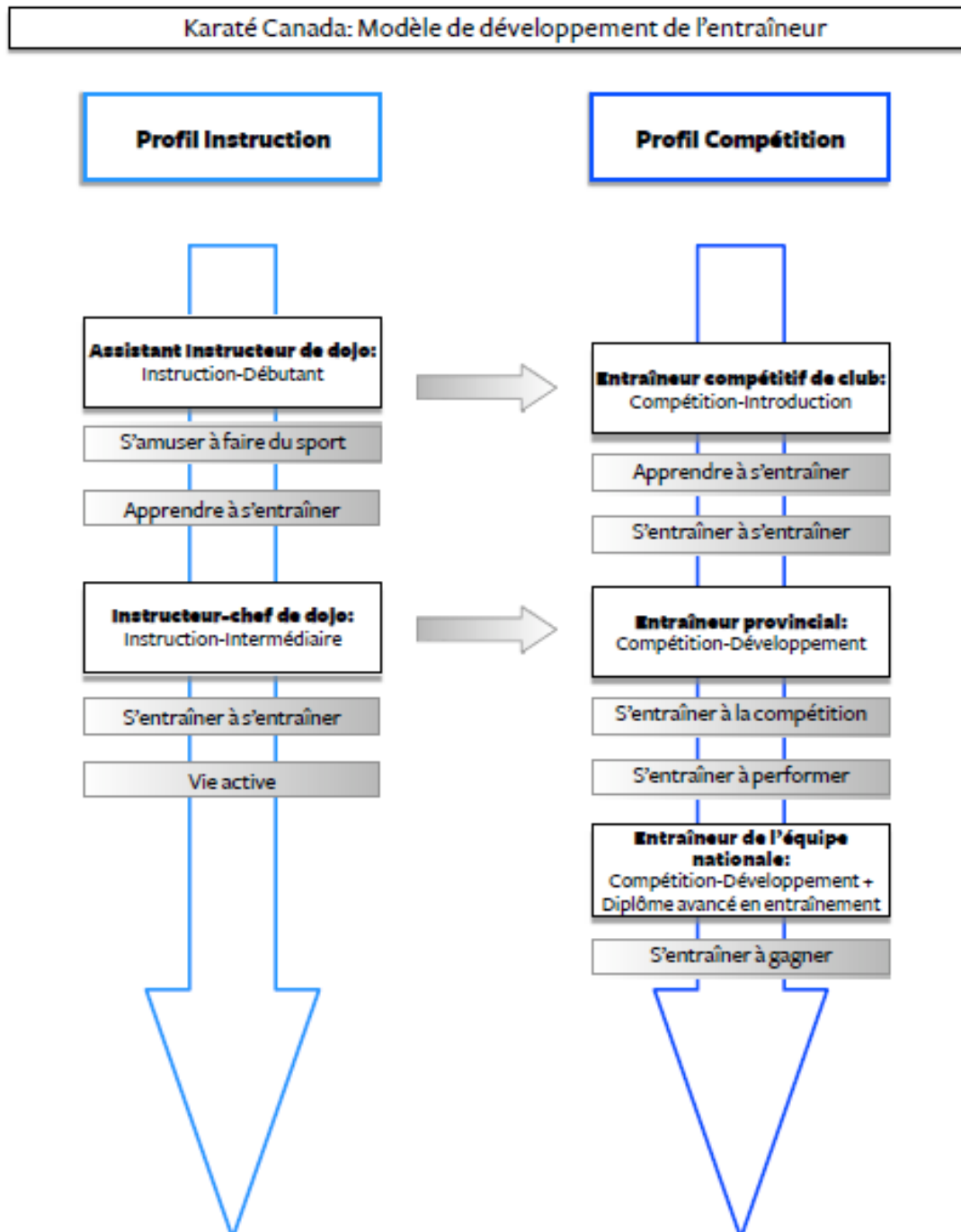
Le profil Compétition comprend les athlètes qui participent à différents niveaux de compétition :

- ☐ Régional/provincial (apprendre à s'entraîner, s'entraîner à s'entraîner)
- ☐ National (s'entraîner à la compétition)
- ☐ International (s'entraîner à performer, s'entraîner à gagner)

1.5 Modèle de développement des entraîneurs (MDE)

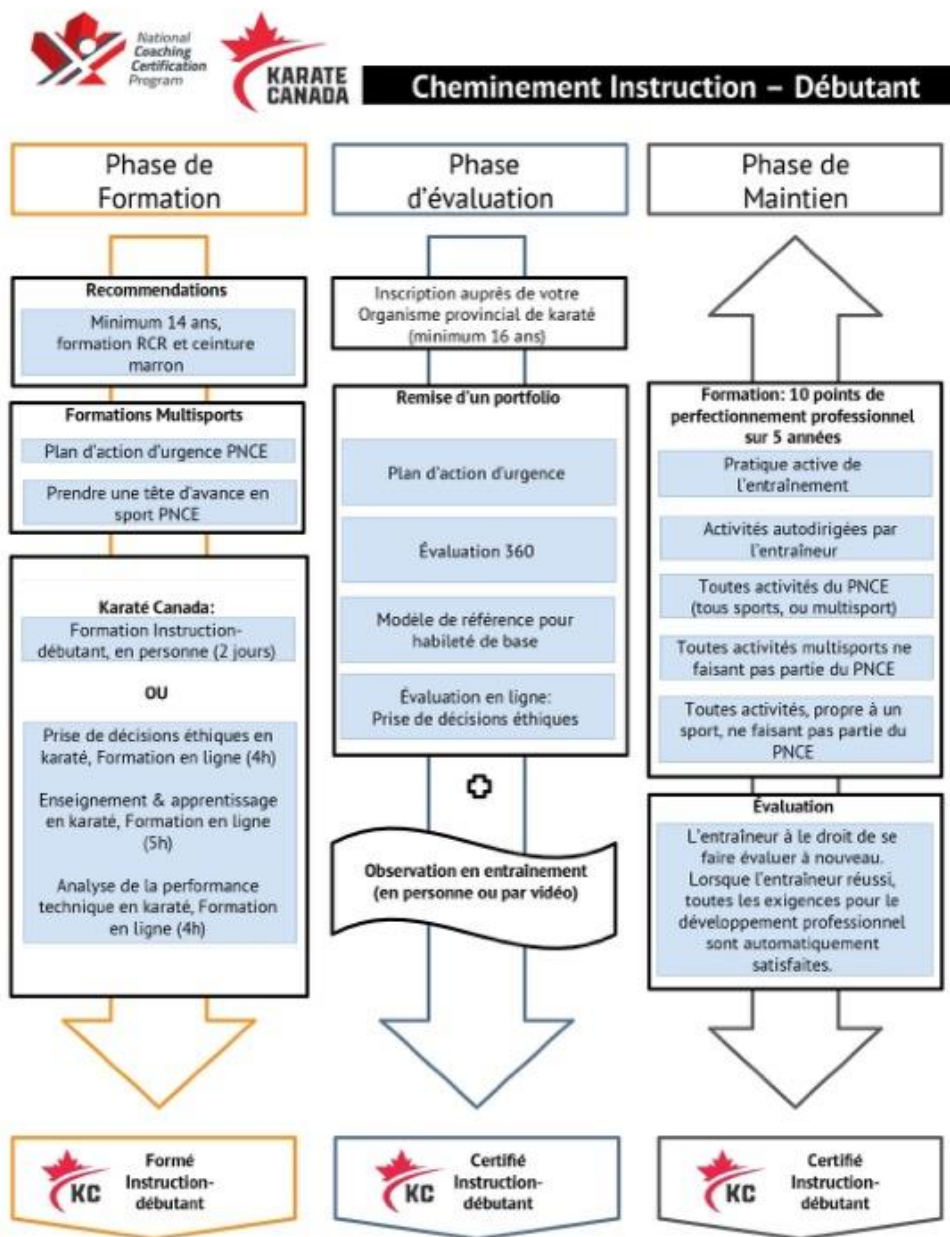
1.5.1 Le modèle de développement des entraîneurs (MDE)

Des programmes de formation des entraîneurs ont été élaborés dans pour les profils Instruction et Compétition.

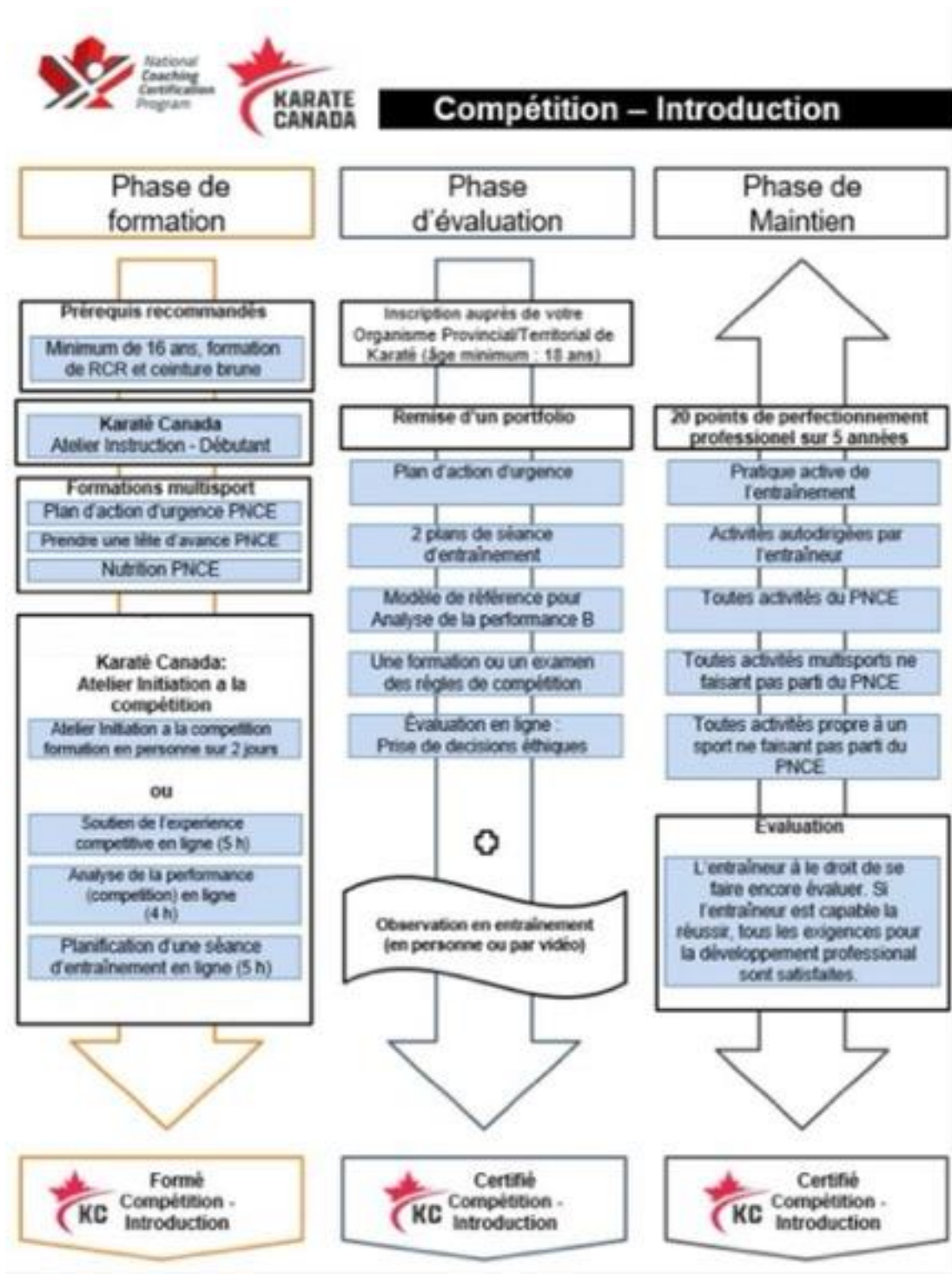


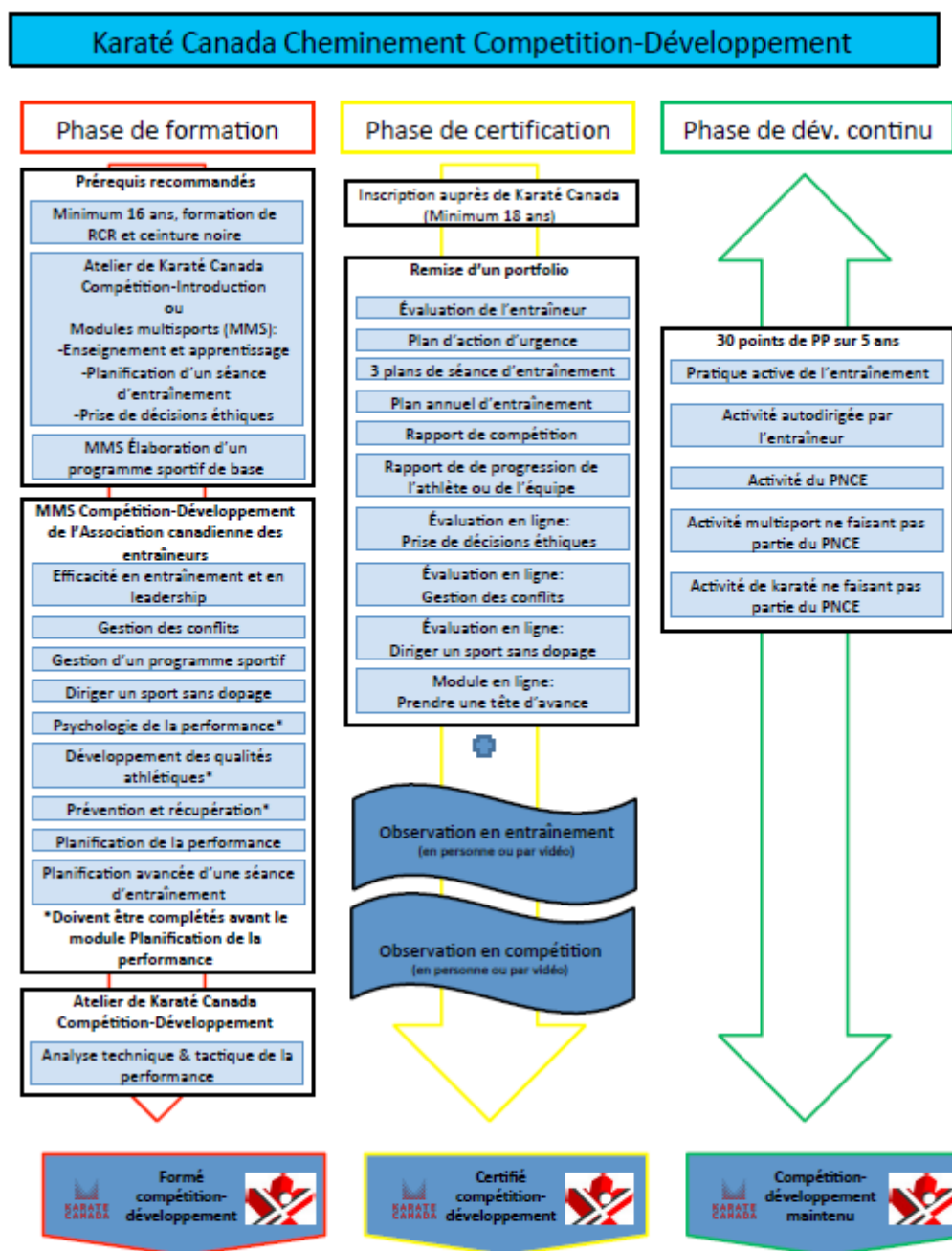
1.5.2 Cheminement de l'entraîneur Instruction-Débutant

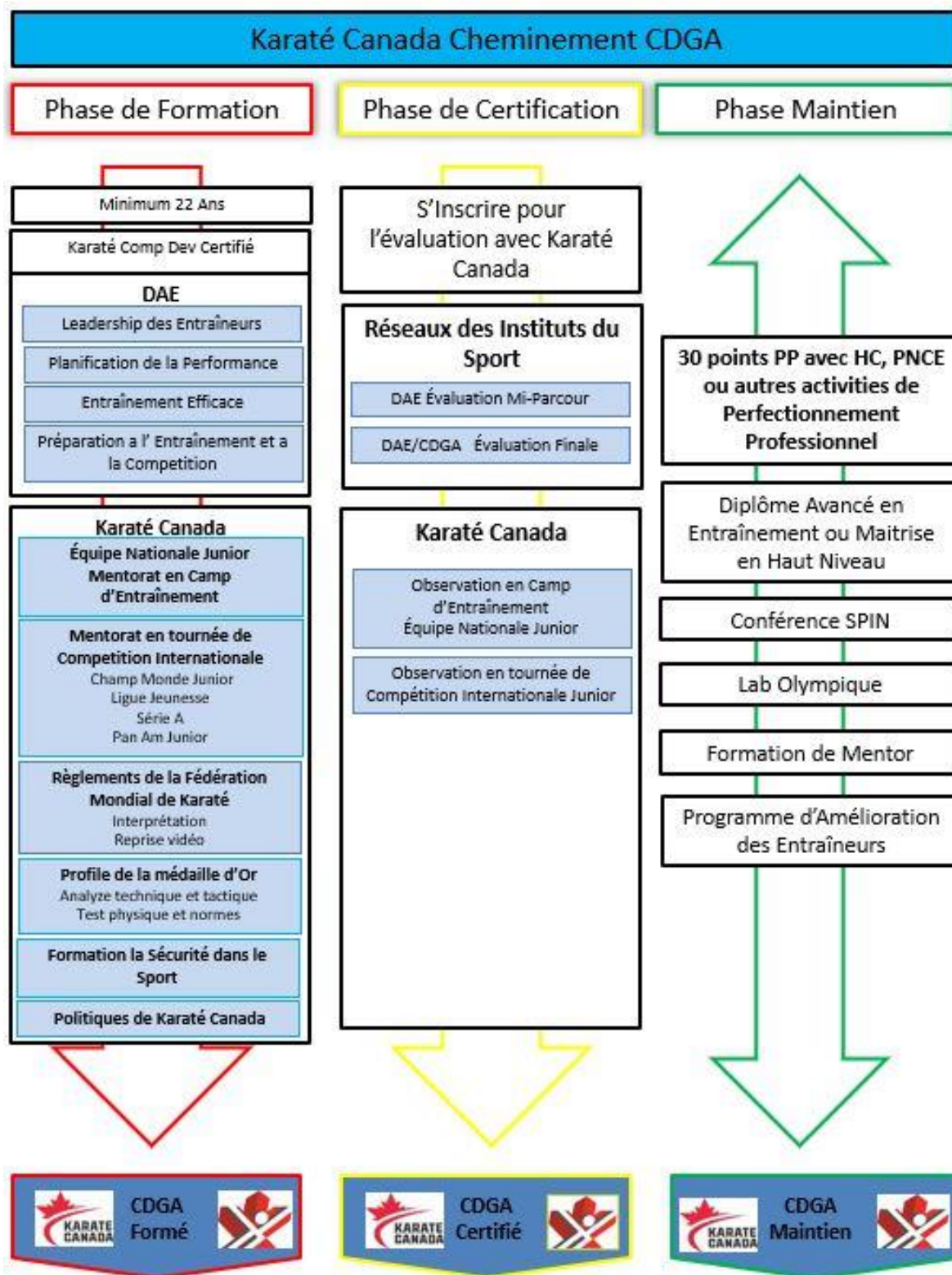
****VEUILLEZ SVP NOTER QUE CE TABLEAU SERA MIS À JOUR EN 2026 EN FONCTION DE MODIFICATIONS DES EXIGENCES CONCERNANT LE MODULE « PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES »****

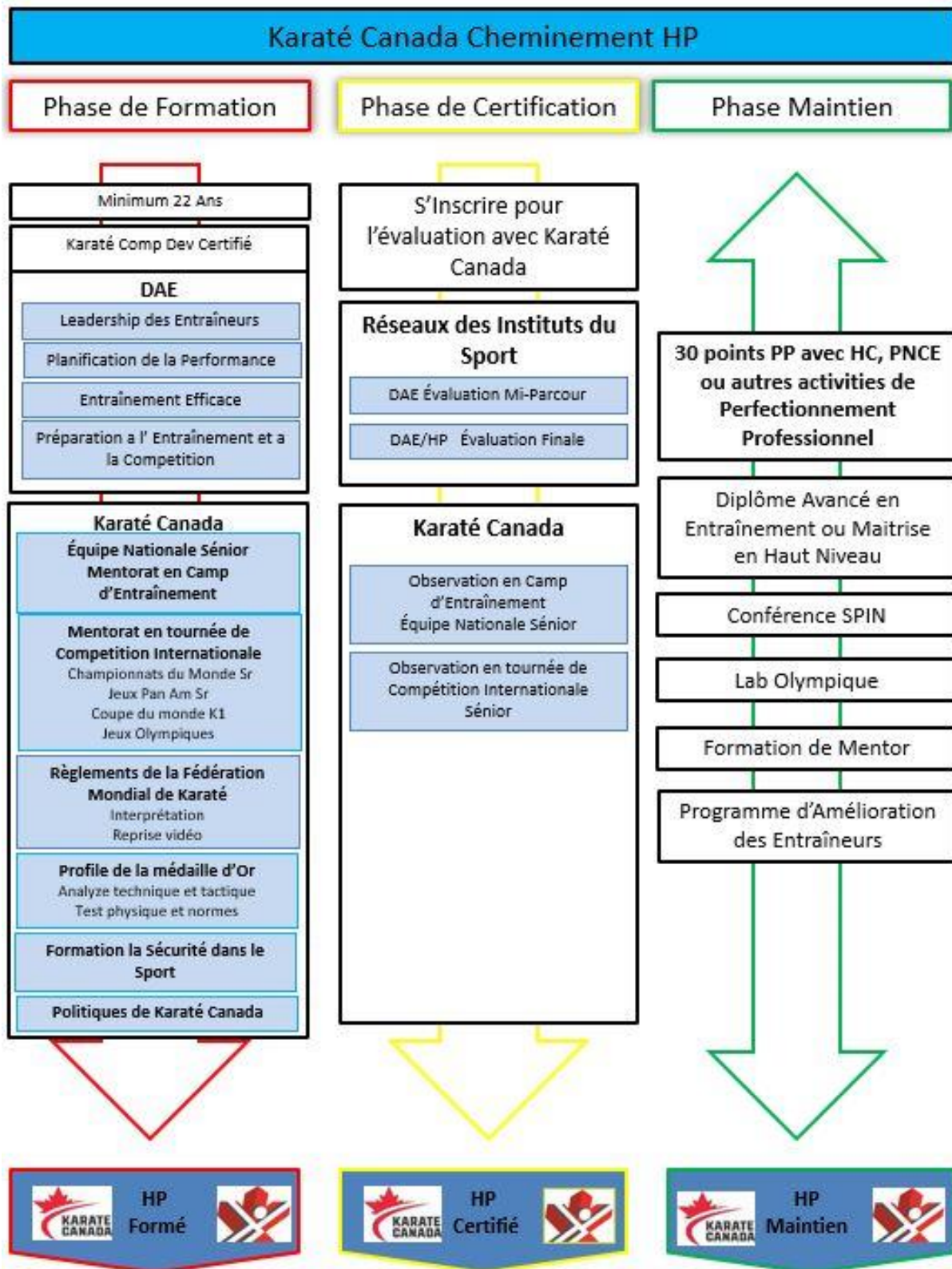


1.5.3 Cheminements de l'entraîneur de Compétition









1.6 Développement à long terme

Le guide du développement à long terme de Karaté Canada a été créé à l'intention des parents, des athlètes, des entraîneurs, des senseis et des administrateurs. Il offre un aperçu des stades du développement à long terme de l'athlète dans le sport et l'art du karaté. Il présente les 10 facteurs clés du DLTA et propose des activités adaptées à chacun des stades de développement. Il formule des recommandations pour les ratios de compétition et d'entraînement et soumet une brève analyse de l'environnement de compétition dans le but d'encourager un dialogue sur le système de compétition actuel.

<https://karatecanada.org/fr/resources/ltad/>

2 FORMATION DU PNCE

2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraîneurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour un contexte d'entraînement particulier (p. ex. Compétition - Introduction), tel que défini par le sport, et ainsi obtenir le statut « Formé ».

Pour qu'un entraîneur obtienne le statut « Certifié » dans un contexte d'entraînement, il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte dans des domaines tels que la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entraînement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entraînement éthique, le soutien aux participants pendant l'entraînement et l'appui aux participants en situation de compétition.

Les entraîneurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur environnement sportif et auprès des athlètes qu'ils entraînent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qui sont tenus de faire en tant qu'entraîneurs compétents dans leur sport. On reconnaît qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraîneurs du PNCE sont décrits comme suit :

En cours de formation – quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;

Formés - quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;

Certifiés - quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/commencez-en-entrainement/propos-du-pnce>.

2.2 Contextes

2.2.1 Instruction



Les instructeurs du profil Instruction doivent avoir des aptitudes et une formation propres à leur sport, qu'ils travaillent avec des athlètes de calibre débutant ou avancé.

Le profil Instruction en karaté comporte un seul niveau d'atelier :

Les instructeurs du contexte **Instruction - Débutant** travaillent habituellement avec des participants qui s'initient au sport pour la première fois à travers une série de leçons. Généralement, ce contexte ne comporte pas de compétition formelle, il est strictement consacré au développement des habiletés, et la période d'interaction entre l'instructeur et le participant est courte.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/commencez-en-entrainement/propos-du-pnce>

2.2.2 Compétition



Généralement, les entraîneurs ont généralement une expérience préalable en entraînement ou ils sont d'anciens athlètes du sport en question. Ils travaillent souvent à long terme auprès des athlètes pour améliorer leur performance, habituellement en vue d'une préparation pour des compétitions régionales, provinciales et nationales.

Il existe trois niveaux d'ateliers pour les entraîneurs de compétition qui reflètent les stades du développement de l'athlète : Introduction, Développement et Haute performance.

Le contexte **Compétition - Introduction** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui passent du stade S'amuser grâce au sport aux stades Apprendre à s'entraîner et S'entraîner à s'entraîner du développement à long terme. Ces entraîneurs initieront les athlètes à la compétition, en les entraînant au niveau régional ou provincial.

Le contexte **Compétition - Développement** est conçu pour les entraîneurs d'athlètes dont le développement à long terme se situe entre les stades S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition.

1. La gradation **Compétition - Développement avancé** est conçue pour les entraîneurs d'athlètes aux stades S'entraîner à la compétition et S'entraîner à performer du développement à long terme. Ils entraîneront des athlètes aux niveaux régional, provincial, national et international.
2. Le contexte **Compétition - Haute Performance** est typiquement réservé aux entraîneurs d'athlètes au stade S'entraîner à gagner. Il est toutefois possible qu'un

athlète qui s'entraîne à la compétition passe progressivement au niveau de la haute performance en raison de la fluidité des stades de développement à long terme. Les entraîneurs de ce contexte, aux niveaux national et international, auront besoin d'habiletés et d'aptitudes spécifiques pour répondre aux besoins de leurs athlètes.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/commencez-en-entrainement/propos-du-pnce>

2.3 Ateliers et modules

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport au Canada, y compris Karaté Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Au-delà de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraîneurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraîneurs intermédiaires ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraîneurs avancés.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/formation-du-pnce-specifique-au-sport>.

2.3.2 Instruction-Débutant

Cet atelier est conçu pour les entraîneurs d'athlètes qui souhaitent acquérir des connaissances fondamentales en matière d'entraînement au karaté. L'atelier se concentre sur la planification, la sécurité, la théorie de base de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que sur la préparation des entraîneurs à l'analyse des compétences de karaté.

REMARQUE : Il est recommandé d'être ceinture marron de karaté pour suivre ce cours.

2.3.3 Compétition-Introduction

Destiné aux entraîneurs qui souhaitent améliorer leur répertoire de compétences en karaté et éventuellement faire participer leurs athlètes à des compétitions, cet atelier de fin de semaine est une bonne introduction à l'environnement compétitif du karaté. Les entraîneurs apprendront en profondeur la planification, le soutien et l'amélioration des habiletés de compétition des athlètes, ainsi qu'une vue d'ensemble détaillée des règles régissant les compétitions de karaté.

REMARQUE : Il est recommandé d'avoir suivi le cours Instruction-Débutant avant de s'inscrire au cours Compétition-Introduction. Les entraîneurs doivent aussi être titulaires d'une ceinture marron de karaté.

2.3.4 Compétition-Développement

Pour les entraîneurs de niveau supérieur qui travaillent avec des athlètes des équipes provinciales et nationales, ce mélange de modules multisports et de modules propres au karaté fournira une formation bien équilibrée pour développer des athlètes de compétition. Les participants apprendront à gérer un programme de sport de compétition, à gérer efficacement la psychologie

du sport et les questions éthiques, ainsi qu'à analyser et à évaluer les habiletés et les performances.

REMARQUE : Il est recommandé d'avoir suivi le cours Compétition-Introduction avant de s'inscrire à l'atelier de Compétition-Développement. Les entraîneurs doivent aussi être titulaires d'une ceinture noire de karaté.

2.3.5 Compétition-Développement avancé

Pour les entraîneurs de niveau avancé travaillant avec des athlètes de l'équipe nationale junior, cette combinaison de certification d'entraîneur avancé et d'apprentissages propres au karaté fournira une formation bien équilibrée pour les entraîneurs des athlètes de compétition de la prochaine génération. Les participants apprendront à gérer et à diriger toutes les facettes d'un programme d'équipe nationale.

REMARQUE : Les entraîneurs doivent avoir un statut « Certifié » du cours Compétition-Développement.

2.3.6 Haute performance

Pour les entraîneurs de niveau avancé travaillant avec des athlètes de l'équipe nationale senior, cette combinaison de certification d'entraîneur avancé et d'apprentissages propres au karaté fournira une formation bien équilibrée pour les entraîneurs d'athlètes de compétition de haute performance. Les participants apprendront à gérer et à diriger toutes les facettes d'un programme d'équipe nationale.

REMARQUE : Les entraîneurs doivent avoir un statut « Certifié » du cours Compétition-Développement.

2.3.7 Formation multisports obligatoire

Plusieurs de ces modules ont été intégrés dans les ateliers spécifiques à certains sports tandis que d'autres sports exigent que leurs entraîneurs prennent part à ceux-ci séparément par le biais de notre réseau de représentants provinciaux et territoriaux de formation des entraîneurs.

Tous ces modules multisports peuvent vous aider à viser plus haut en tant qu'entraîneur, et peuvent aussi compter pour le maintien de la certification.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/modules-de-formation?track=278>

INSTRUCTION DÉBUTANT

****VEUILLEZ SVP NOTER QUE CETTE SECTION SERA MIS À JOUR EN 2026 EN FONCTION DE MODIFICATIONS DES EXIGENCES CONCERNANT LE MODULE « PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES »****

PLAN D'ACTION D'URGENCE PNCE

Après avoir terminé l'activité Plan d'action d'urgence du PNCE, vous serez en mesure :

- d'expliquer l'importance de mettre un PAU en place;
- de reconnaître les situations justifiant l'application d'un PAU;
- d'expliquer les rôles de la personne responsable et de la personne responsable des appels quand le PAU est activé; et
- créer un PAU détaillé comportant tous les renseignements nécessaires à une intervention d'urgence.

Pour faire cette activité gratuite, visitez la page Plan d'action d'urgence du PNCE de la section Apprentissage du Casier.

DURÉE : 15 minutes

MÉTHODE : apprentissage en ligne

PRENDRE UNE TÊTE D'AVANCE PNCE

Quand vous aurez terminé le module Prendre une tête d'avance, vous serez en mesure de :

- mettre en œuvre des mesures préventives pour minimiser le risque de commotion cérébrale;
- reconnaître les signes et les symptômes d'une commotion cérébrale;
- savoir comment réagir et apporter un soutien lorsque vous soupçonnez qu'un participant a une commotion cérébrale; et
- favoriser la récupération grâce à des stratégies de retour au sport appropriées.

DURÉE : 1 heure 30 minutes

MÉTHODE : apprentissage en ligne

REMARQUE : Ce cours est obligatoire pour tous les entraîneurs de Karaté Canada.

COMPÉTITION - INTRODUCTION

Exigences pour INSTRUCTION DÉBUTANT ET

NUTRITION SPORTIVE DU PNCE

Quand vous aurez terminé le module Nutrition sportive du PNCE, vous serez en mesure de :

- expliquer les besoins nutritionnels de base d'un athlète;
- prendre les mesures appropriées pour s'assurer que les athlètes restent hydratés pendant l'effort;
- renseigner les athlètes sur l'utilisation des suppléments nutritionnels et des boissons pour sportifs;
- promouvoir une image corporelle positive chez les athlètes;
- identifier les différents types de troubles alimentaires;
- soutenir les athlètes ayant des besoins nutritionnels particuliers;
- identifier les allergies et intolérances alimentaires courantes;
- fournir des conseils précis aux athlètes et à leurs parents ou soignants en matière de nutrition avant, pendant et après l'exercice; et
- fournir des conseils nutritionnels précis aux athlètes et à leurs parents ou soignants avant et pendant le voyage.

DURÉE : 45 minutes à 1 heure

MÉTHODE : apprentissage en ligne

COMPÉTITION - DÉVELOPPEMENT

- **Conditions préalables recommandées**

PLANIFICATION D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT PNCE

- Le module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE compte deux composantes : une activité d'apprentissage en ligne gratuite sur le Plan d'action d'urgence du PNCE et un module à suivre en classe ou en ligne. Pour recevoir l'intégralité des crédits du module Planification d'une séance d'entraînement du PNCE, les entraîneurs doivent suivre les deux composantes.
- L'objectif de ce module est de préparer les entraîneurs à planifier des séances d'entraînement sécuritaires et efficaces.

Les activités d'apprentissage du module Planifier une séance d'entraînement vous préparent à :

- expliquer l'importance de la logistique dans l'élaboration d'un plan de séance;
- déterminer une structure appropriée pour une séance; et
- identifier les activités appropriées pour chacune des parties de la séance.
- DURÉE : 5 heures 15 minutes
- MÉTHODE : Formation assistée
- Inscription : [RPTFE](#)

ÉLABORATION D'UN PROGRAMME SPORTIF DE BASE PNCE

Après avoir suivi le module Élaboration d'un programme sportif de base, vous serez en mesure :

d'établir une structure de programme fondée sur les occasions d'entraînement et de compétition;

de suivre le développement des athlètes au moyen d'indicateurs; et

d'élaborer des plans de séances qui tiennent compte des priorités d'entraînement saisonnières.

DURÉE : 4 heures 15 minutes

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE PNCE

Après avoir suivi le module Enseignement et apprentissage du PNCE, vous serez en mesure :

d'évaluer vos propres convictions en matière d'enseignement efficace;

d'analyser certaines situations d'entraînement afin de déterminer si elles favorisent l'apprentissage;

de créer des conditions qui favorisent l'apprentissage et l'estime de soi par :

- la prise en compte appropriée des dimensions affective, cognitive et motrice de l'apprentissage;
- l'utilisation de mots et de méthodes qui correspondent au style d'apprentissage préféré de l'athlète;
- une organisation solide;

- une supervision active; et
- l'utilisation de commentaires bien formulés, offerts au bon moment et à la bonne fréquence.

d'utiliser des grilles d'évaluation de l'enseignement pour recueillir des informations objectives sur l'efficacité de l'enseignement, et d'utiliser ces données pour élaborer un plan d'action visant à améliorer votre propre efficacité en tant qu'enseignant(e) et entraîneur(e).

DURÉE : 5 heures

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

PLANIFICATION AVANCÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT DU PNCE

Après avoir suivi le module de Planification d'une séance d'entraînement avancée du PNCE, vous serez en mesure :

- de reconnaître les facteurs qui ont une incidence sur la planification de la séance;
- de veiller à ce que les plans d'entraînement correspondent aux microcycles et aux phases desquelles ils font partie;
- de séquencer les exercices dans une séance de manière à ce que leur séquence soit conforme aux préceptes énoncés dans les recherches;
- d'élaborer un plan d'entraînement des qualités athlétiques s'étendant sur un microcycle;
- d'élaborer un plan d'entraînement des habiletés techniques et tactiques s'étendant sur un microcycle; et
- d'élaborer un plan de microcycles aidant les athlètes à affûter leur performance avant une compétition.

DURÉE : 5 heures

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

EFFICACITÉ EN ENTRAÎNEMENT ET EN LEADERSHIP PNCE

- Le module Efficacité en entraînement et en leadership du PNCE vous permet d'acquérir les compétences nécessaires pour :
- promouvoir une image positive du sport et en donner l'exemple aux athlètes et à ceux qui les soutiennent dans leurs performances;
- délivrer des messages et des explications clairs quand ils communiquent avec les athlètes et leurs partisans; et
- identifier les occasions d'interagir avec tous les athlètes et d'utiliser les commentaires pour améliorer et corriger les performances et le comportement.
- DURÉE : 9 heures
- MÉTHODE : Formation assistée
- Inscription : [RPTFE](#)

GESTION D'UN PROGRAMME SPORTIF PNCE

Le module Gestion d'un programme sportif PNCE offre aux entraîneurs la possibilité de planifier et d'interagir avec le budget du programme, de définir les attentes du personnel et de l'équipe, d'organiser les déplacements de l'équipe, d'établir des accords avec les athlètes et de rendre compte des progrès de l'athlète ou de l'équipe.

Après avoir suivi le module Gestion d'un programme sportif du PNCE, vous serez en mesure :

- de gérer les aspects administratifs du programme et superviser la logistique;
- de gérer les rôles et les responsabilités du personnel;
- de gérer les finances et les déplacements des camps et des tournois
- de rendre compte des progrès de l'athlète tout au long du programme.

DURÉE : 4 heures et 30 minutes

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

GESTION DES CONFLITS PNCE

Après avoir suivi le module Gestion des conflits du PNCE, vous serez en mesure :

- de reconnaître les sources fréquentes de conflits dans le sport;

de déterminer quels sont les individus ou les groupes les plus susceptibles de se retrouver dans des situations conflictuelles;

d'acquérir des compétences importantes qui vous aideront à prévenir et à résoudre les conflits résultant d'une mauvaise information, d'une mauvaise communication ou d'un malentendu; et

de développer des compétences qui vous permettront d'écouter et de parler efficacement dans des situations de conflit tout en maintenant des relations positives avec les athlètes, les parents, les officiels et les autres entraîneurs.

DURÉE : 7 heures

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

*Évaluation en ligne gratuite avec participation à la formation assistée.

DIRIGER UN SPORT SANS DOPAGE PNCE

Après avoir suivi le module Diriger un sport sans dopage du PNCE, vous serez en mesure :

de comprendre et démontrer le rôle de modèle exemplaire de l'entraîneur dans le sport propre et sans dopage;

d'aider les athlètes à reconnaître les substances interdites répertoriées par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport en leur donnant accès à la documentation appropriée ou en faisant appel à un expert du sport

de sensibiliser et soutenir les athlètes en ce qui concerne les protocoles de contrôle antidopage pour les compétitions d'envergure;

de promouvoir et mettre en pratique la philosophie de l'esprit sportif et le Code d'éthique du PNCE en plus d'encourager un sport propre et sans dopage, tel que le définit le Centre canadien pour l'éthique dans le sport;

d'utiliser des stratégies de sensibilisation afin de faire ressortir l'importance du sport propre et sans dopage;

de donner aux athlètes des moyens de s'informer sur l'utilisation de suppléments nutritifs et de boissons énergisantes

d'insister sur les conséquences de l'utilisation de substances interdites.

DURÉE : 45 à 60 minutes

MÉTHODE : Apprentissage en ligne

DÉVELOPPEMENT DES QUALITÉS ATHLÉTIQUES PNCE

Après avoir suivi le module Développement des qualités athlétiques du PNCE, vous serez en mesure :

- d'identifier les qualités athlétiques requises dans le sport de votre athlète;
- d'évaluer les qualités des athlètes et interpréter les données afin de sélectionner des activités d'entraînement;
- de comprendre les principes, les méthodes et les protocoles d'entraînement; et
- d'établir et de recommander des protocoles d'entraînement adaptés à l'âge et au stade de développement de vos athlètes.

DURÉE : 8 heures 30 minutes

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

PRÉVENTION ET RÉCUPÉRATION PNCE

Après avoir suivi le module Prévention et récupération du PNCE, vous aurez acquis les aptitudes suivantes :

- reconnaître les blessures courantes dans votre sport et développer des stratégies de prévention et de récupération appropriées pour que vos athlètes ne se blessent pas pendant l'entraînement et la compétition;
- offrir des renseignements et des conseils précieux sur l'hydratation, la nutrition et le sommeil dans le cadre de la prévention des blessures;
- choisir des techniques et des exercices qui aident les athlètes à effectuer un échauffement et une récupération appropriés;
- élaborer des évaluations fonctionnelles pour le retour au jeu d'un athlète; et
- mettre en œuvre des techniques de récupération et de régénération pour aider un athlète à maintenir ou à retrouver des performances optimales après une blessure.

DURÉE : 8 heures

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

PSYCHOLOGIE DE LA PERFORMANCE PNCE

Après avoir suivi le module Psychologie de la performance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'identifier les habiletés liées à la concentration qui aideront les athlètes à atteindre leurs objectifs à l'entraînement et en compétition;
- de faire en sorte que les athlètes perfectionnent les habiletés liées à la concentration qui les aideront à atteindre leurs objectifs à l'entraînement et en compétition;
- de travailler avec les athlètes ou les équipes afin d'établir les objectifs appropriés liés aux résultats, à la performance et au processus; et
- d'utiliser les techniques de compte rendu pour travailler avec les athlètes et évaluer leurs performances à l'entraînement et en compétition.

DURÉE : 7 heures 30 minutes

MÉTHODE : Formation assistée

Inscription : [RPTFE](#)

PLANIFICATION DE LA PERFORMANCE PNCE

COMPREND : Une séance en ligne de 2 heures préalable à l'atelier.

Le module de planification de la performance du PNCE permet aux entraîneurs de réfléchir à la structure d'un plan annuel et d'ordonner de manière appropriée les priorités en matière d'entraînement et de développement afin d'obtenir des performances de pointe chez leurs athlètes.

Ce module fait suite au module Conception d'un programme sportif de base du PNCE. Il est recommandé aux entraîneurs de suivre les modules Conception d'un programme sportif de base et Développement des qualités athlétiques du PNCE avant de suivre le module Planification de la performance du PNCE.

Après avoir suivi le module de Planification de la performance du PNCE, vous serez en mesure :

- d'effectuer une analyse approfondie des exigences du sport de vos athlètes au niveau élite (haute performance);
- de définir une structure de programme fondée sur les occasions d'entraînement et de compétition;

- d'identifier les mesures favorables au développement des athlètes au sein de votre propre programme;
- d'intégrer les priorités d'entraînement annuelles dans votre propre programme;
- d'organiser et d'établir l'ordre des priorités et des objectifs d'entraînement sur une base hebdomadaire afin d'optimiser les ajustements; et
- d'évaluer la capacité de vos athlètes/équipes à réaliser leur potentiel en compétition.

DURÉE : 12 heures 30 minutes

3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION DU PNCE

3.1 Objectifs

Dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraîneurs respectent les normes d'entraînement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. Ce processus s'applique à tous les contextes d'entraînement du PNCE. Bien que l'évaluation ne soit pas requise pour obtenir une certification dans le profil Sport communautaire, certains sports peuvent choisir d'octroyer une certification aux entraîneurs dans ce profil.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

Les résultats sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraîneurs au sein du PNCE.

L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entraînement éthiques privilégiées dans le système sportif canadien.

L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.

L'évaluation reconnaît et respecte les styles d'entraînement individuels.

L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.

Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entraînement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraîneur respecte un critère donné.

Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.

Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs identifiés pendant les activités de formation.

Les entraîneurs sont pleinement informés des preuves qui seront utilisées pour déterminer s'ils satisfont à un critère donné. Cela les aide à obtenir la certification.

En vue d'obtenir leur certification, les entraîneurs sont évalués par un évaluateur d'entraîneurs possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

Les exigences, procédures et méthodes d'évaluation sont (1) réalisables sur le plan administratif, (2) acceptables d'un point de vue professionnel, (3) crédibles auprès du public, (4) valables sur le plan juridique, (5) financièrement abordables; et (6) raisonnablement accessibles.

L'évaluation est précédée d'une formation au PNCE ou d'une expérience pertinente.

Les activités de formation du PNCE préparent les entraîneurs à répondre aux normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraîneurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- ☐ Résultats attendus
- ☐ Critères
- ☐ Preuves

RÉSULTATS : Tâches générales que les entraîneurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraîneurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE* et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en l'entraînement,
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entraînement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entraînement donnée varient selon le contexte d'entraînement. Les organismes nationaux de sport (ONS) ont la possibilité d'ajouter des résultats attendus qui leur sont propres si les résultats attendus du PNCE ne couvrent pas adéquatement les tâches requises dans leur sport. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES : Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat est associé à un ou plusieurs critères.

Les critères varient selon le contexte d'entraînement. Par exemple, dans le contexte Sport communautaire - Initiation, le résultat « Soutien aux athlètes en entraînement » comprend un critère, mais dans le contexte Compétition - Introduction, il en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entraînement » :

Contexte Sport communautaire - Initiation : Diriger les participants vers des activités appropriées

Contexte Compétition - Introduction : Mettre en place une séance d'entraînement structurée et organisée de manière appropriée

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur d'entraîneurs afin de confirmer que le candidat respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. Les preuves sont ce que l'entraîneur a accompli concrètement. Elles sont *observables et mesurables*.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE - Compétition - Introduction Critère et éléments de preuve pour le résultat Soutien aux athlètes à l'entraînement

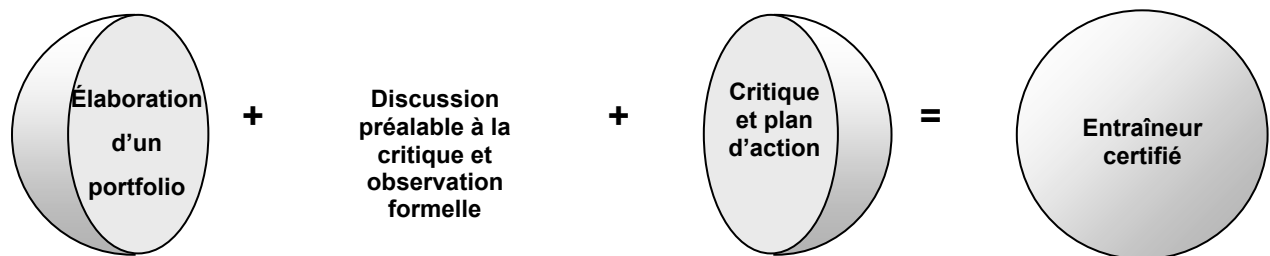
Critère : Mettre en œuvre une séance d'entraînement structurée et organisée

Preuves : La séance d'entraînement correspond aux objectifs établis dans le plan d'entraînement; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.

3.4 Évaluation des entraîneurs dans le cadre du PNCE

Dans le cadre du processus d'évaluation du PNCE, l'évaluation des entraîneurs implique :

Évaluation du portfolio
Discussion préalable à la critique
Observation formelle
Critique
Plan d'action
Rapports/Administration



3.4.1 Évaluation du portfolio

L'évaluation du portfolio permet à l'évaluateur d'entraîneurs de déterminer si le candidat entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.

L'entraîneur doit s'inscrire auprès de l'organisme de sport approprié et présenter tous les éléments exigés avant qu'une date de l'observation formelle ne soit fixée.

L'évaluateur d'entraîneurs doit examiner le portfolio à l'aide de l'outil d'évaluation pertinent et fournir ses commentaires à l'entraîneur dans un délai raisonnable.

Si tous les éléments requis du portfolio sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraîneur est prêt à se soumettre à l'observation formelle.

Une fois qu'il a été établi que le candidat est prêt pour l'observation formelle, l'évaluateur d'entraîneurs doit informer l'organisme de sport approprié pour fixer la date de l'observation formelle.

Quand la date de l'observation formelle est fixée, l'évaluateur d'entraîneurs entame le processus de discussion préalable à la critique.

3.5 Norme de certification

La norme de certification fait référence au degré auquel les entraîneurs répondent à un critère donné. Une échelle de performance est utilisée pour déterminer si un entraîneur respecte ou

surpasse les normes minimales. Par exemple, une échelle de performance en cinq points pourrait être la suivante :

- 5 Expert
- 4 Avancé
- 3 Norme minimale du PNCE - comprend les preuves qui décrivent la norme minimale de ce que fait l'entraîneur.
- 2 Près de la norme
- 1 Bien en dessous de la norme

Bien que les échelles de performance puissent être différentes, elles doivent *toutes* inclure la norme minimale du PNCE.

Les entraîneurs souhaitant être certifiés dans un contexte donné doivent être évalués et respecter au moins la norme minimale du PNCE dans tous les critères pertinents exigés dans le contexte dans leur évaluation.

3.6 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

Les sports doivent tenir compte de certains aspects administratifs au moment de l'élaboration des protocoles d'évaluation. Les sections ci-dessous contiennent des exemples d'éléments administratifs pouvant être mis en œuvre par les sports.

3.6.1 Paiement et honoraires des évaluations

Les évaluateurs qui travaillent avec des OPTS (par exemple, Instruction-Débutant) doivent contacter le représentant de l'OPTS pour obtenir des renseignements sur le processus.

Les évaluateurs qui travaillent avec Karaté Canada (p. ex., Compétition-Développement) doivent suivre les instructions pour soumettre leur candidature par l'entremise de la plateforme en ligne de Karaté Canada.

<https://karatecanada.org/fr/programs/entraîneurs-pnce/>

3.6.2 Appels et vérifications des évaluations

Toute personne peut faire appel d'une évaluation non réussie. L'objectif du processus d'évaluation de Karaté Canada est de fournir des vérifications et des bilans suffisants tout au long du processus de certification afin de faciliter l'achèvement des exigences d'évaluation. Ce n'est que dans des circonstances extraordinaires qu'une personne peut se voir refuser la certification. Les raisons valables pour refuser la certification peuvent inclure :

- ☐ tout comportement allant à l'encontre du Code d'éthique du PNCE;
- ☐ toute infraction au Code de conduite de Karaté Canada;

- ☐ l'incapacité à démontrer, dans une mesure raisonnable, les critères et les preuves exigés dans un contexte d'entraînement donné.

3.6.3 Procédure d'appel recommandée pour les entraîneurs

Les appels doivent être soumis au comité du PNCE de Karaté Canada, qui désignera un comité d'examen pour étudier l'appel. Le comité d'examen sera formé d'un membre du comité du PNCE de Karaté Canada, d'un évaluateur et d'un entraîneur dont les qualifications sont pertinentes compte tenu de la situation.

Le dossier d'appel doit comprendre ce qui suit :

- ☐ Le portfolio du candidat entraîneur et le modèle de notation de l'évaluateur.
- ☐ Un enregistrement vidéo de la séance d'entraînement dirigée par le candidat entraîneur, ou tous les modèles utilisés par l'évaluateur au moment de l'observation.
- ☐ Toute la documentation relative à l'évaluation formelle, au processus de critique et au plan d'action.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être fourni soulignant les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou qui doivent être mis en œuvre par le candidat entraîneur ou l'évaluateur et déterminer si l'appel est recevable.

Des frais de 150 \$ s'appliquent au processus d'appel et sont payables à Karaté Canada.

Si l'appel est accepté, l'entraîneur recevra sa certification dans le contexte d'entraînement concerné.

Si l'appel est rejeté, l'entraîneur devra recommencer le processus d'évaluation. Si une autre observation formelle est justifiée, elle doit être effectuée par un évaluateur différent et inclure le paiement des frais prévus. Il incombe à l'organisme national de sport de s'assurer qu'un autre évaluateur est disponible pour l'évaluation subséquente.

3.7 Reconnaissance des compétences des entraîneurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences, c'est-à-dire que la certification est octroyée aux entraîneurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour « FAIRE » certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants qu'ils entraînent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraîneurs en fonction des habiletés qu'ils sont capables de démontrer, et non pas en fonction de la formation qu'ils ont pu suivre ou non.

Les entraîneurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraîneur veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cela permet de s'assurer que l'entraîneur est en mesure de démontrer les compétences requises pour le contexte et évite à l'ONS ou à d'autres partenaires de devoir « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux différents qui existent.

Les entraîneurs ne reçoivent pas de crédits pour les modules « de formation » qu'ils ne terminent pas, mais peuvent obtenir le statut « Certifié » après une évaluation réussie. Cela ne s'applique que dans les contextes dans lesquels les entraîneurs peuvent obtenir le statut « Certifié ». Le concept « d'équivalence » n'est pas valable.

Cette démarche respecte et reconnaît les compétences existantes des entraîneurs, qu'il s'agisse d'entraîneurs canadiens ayant une expérience considérable de l'entraînement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraîneurs étrangers ayant reçu une formation et une certification reconnues.

Contactez l'OPTS affilié pour les processus de reconnaissance des contextes Instruction-Débutant et Compétition-Introduction. Pour obtenir la reconnaissance de la compétence d'entraîneur pour tous les autres contextes, soumettez une demande par l'entremise de la plateforme en ligne de Karaté Canada.

4 RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAÎNEURS

Qui entraîne les entraîneurs? Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les responsables du développement des entraîneurs « sont plus que des entraîneurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entraînement - ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraîneurs afin qu'ils perfectionnent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les responsables du développement des entraîneurs doivent être des experts en matière d'apprentissage, ainsi que des spécialistes en matière d'entraînement.

Les responsables du développement des entraîneurs du PNCE comprennent les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs de responsables du développement d'entraîneurs.

En général, le cheminement d'une personne qui souhaite devenir responsable du développement des entraîneurs comprend les étapes décrites ci-dessous :



Formation : Les candidats responsables du développement des entraîneurs doivent suivre une formation rigoureuse, qui est maintenant uniformisée à travers le Canada. La formation suivante est requise pour tous les responsables du développement des entraîneurs :

Formation de base : Permet aux responsables du développement des entraîneurs d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.

Formation propre au contenu (des sports ou multisport) : Inclut la microanimation et/ou la microévaluation qui permet aux responsables du développement des entraîneurs de s'exercer à présenter un atelier devant leurs pairs.

Coprestation : Offre aux nouveaux responsables du développement des entraîneurs une occasion de s'exercer avec de vrais entraîneurs, aux côtés d'un responsable du développement des entraîneurs expérimenté.

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « Formé ».

Évaluation : L'évaluation confirme que le responsable du développement des entraîneurs maîtrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraîneurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le responsable du développement des entraîneurs obtient le statut « Certifié ».

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/devenir-responsable-du-developpement-des-entraîneurs-et-des-entraîneurs-du-pnce>.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraîneurs

Il y a deux façons de devenir un candidat responsable du développement des entraîneurs :

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs (FRDE), les organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPTS) et les organismes nationaux de sport (ONS) peuvent identifier les candidats responsables du développement des entraîneurs.

Les candidats peuvent poser eux-mêmes leur candidature.

Au moment de l'établissement d'un bassin de candidats, les partenaires doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir une représentation appropriée de toutes les régions du Canada. De nombreux candidats sont des entraîneurs qui participent déjà au PNCE ou des personnes ayant une formation en éducation physique, en kinésiologie ou dans des domaines d'études similaires. Les compétences des responsables du développement des entraîneurs sont clairement définies dans les Outils d'évaluation.

Les personnes qui posent elles-mêmes leur candidature reçoivent le modèle de lettre de mise en candidature et sont priées de remplir cette lettre et de la soumettre à leur OPTS pour considération dans les contextes Instruction-Débutant ou Compétition-Introduction, ou à Karaté Canada pour tous les autres contextes.

4.2 Personne-ressource

Chaque atelier du PNCE est présenté par une personne-ressource (PR) qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les personnes-ressources sont essentielles au développement d'entraîneurs compétents et bien informés, qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes/participants plus sûrs et plus heureux.

L'objectif d'une PR est d'animer efficacement des ateliers qui aboutissent à la formation d'entraîneurs capables de démontrer leurs habiletés et de satisfaire aux normes établies pour la certification. Les PR doivent posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter des ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres actifs de la communauté et des ambassadeurs du PNCE.

4.2.1 Comment devenir une personne-ressource

Toutes les personnes-ressources suivent les étapes suivantes :



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/personne-ressource-du-pnce>.

4.2.2 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes sélectionnées comme personnes-ressources.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent les qualités ci-après :

Formation ou certification dans le contexte dans lequel elles présentent des ateliers;

Aptitudes de communication : capacité à s'exprimer clairement et à communiquer de manière professionnelle;

Aptitudes de présentation : sont à l'aise devant un groupe, s'expriment bien, sont capables de respecter le temps imparti et de s'adapter aux questions et aux changements;

Aptitudes en animation : sont capables de faciliter les discussions, d'écouter activement, de susciter la participation et de faire avancer les discussions si nécessaire;

Aptitudes en organisation : sont bien préparés, organisés et professionnels;

Expérience et qualifications : sont activement impliqués dans le karaté et ont une formation en kinésiologie ou dans un domaine connexe.

Aussi: être accessible, avoir le sens de l'éthique et des responsabilités et avoir confiance en soi.

Il est recommandé que les personnes-ressources possèdent l'expérience, les antécédents et les habiletés propres au sport qui suivent :

4.2.3 Formation de base

La formation de base pour les personnes-ressources est une composante obligatoire de la formation des personnes-ressources. Il est recommandé de suivre la formation de base avant de suivre la formation propre au contenu.

La formation de base est offerte par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.2.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est une composante obligatoire de la formation des personnes-ressources. La formation propre au contenu comprendra une composante de microanimation portant sur la matière qui sera présentée.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* pendant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprendra aussi :

La formation propre au contenu est une formation d'une journée destinée à préparer les personnes-ressources au contenu qu'elles présenteront.

4.2.5 Coprestation

Toutes les personnes-ressources doivent coanimer un atelier avec un responsable du développement des entraîneurs expérimentés avant d'animer un atelier de façon autonome.

La coanimation doit avoir lieu dans l'année qui suit la formation propre au contenu.

La coanimation fait partie de la formation et la personne qui y prend part n'est donc pas rémunérée.

Il est possible que le candidat personne-ressource doive coanimer plusieurs ateliers avant d'animer de façon autonome.

4.2.6 Évaluation

Toutes les personnes-ressources doivent être évaluées pour devenir des personnes-ressources certifiées.

Les personnes-ressources devraient être évaluées dans un délai d'un an.

Les personnes-ressources seront évaluées en fonction des résultats attendus, des critères et des preuves établis par l'ACE pour les personnes-ressources.

Toutes les personnes-ressources doivent faire l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques ».

4.2.7 Maintien de la certification

Toutes les personnes-ressources sont tenues d'obtenir 20 points de perfectionnement professionnel sur une période de 5 ans pour conserver leur certification.

4.2.8 Honoraires

Voir la section 5.3

4.2.9 Procédure d'appel

Les appels doivent être soumis au comité du PNCE de Karaté Canada, qui désignera un comité d'examen pour étudier l'appel. Le comité d'examen sera composé d'un membre du comité du PNCE de Karaté Canada, d'un conseiller de l'Association canadienne des entraîneurs et d'un responsable du développement des entraîneurs dont les qualifications s'appliquent à la situation.

L'appel doit comprendre ce qui suit :

- ☐ un aperçu des éléments insatisfaisants rédigés par l'évaluateur;
- ☐ une lettre du candidat appelant décrivant la situation;
- ☐ toute la documentation utilisée dans le processus d'évaluation;
- ☐ les évaluations des ateliers précédents.

Une fois l'examen terminé, un rapport doit être rédigé, soulignant les facteurs critiques du processus d'évaluation qui peuvent être améliorés ou exigés du candidat entraîneur ou du responsable du développement des entraîneurs.

Des frais de 150 \$ sont associés au processus d'appel et sont payables à Karaté Canada.

Si l'appel est accepté, le responsable du développement des entraîneurs recevra sa certification dans le contexte spécifié.

Si l'appel est rejeté, le responsable du développement des entraîneurs devra satisfaire aux exigences définies par le comité d'examen, qui peuvent inclure : une formation supplémentaire

requis, une réévaluation par le comité d'examen, une suspension des activités de leadership du PNCE.

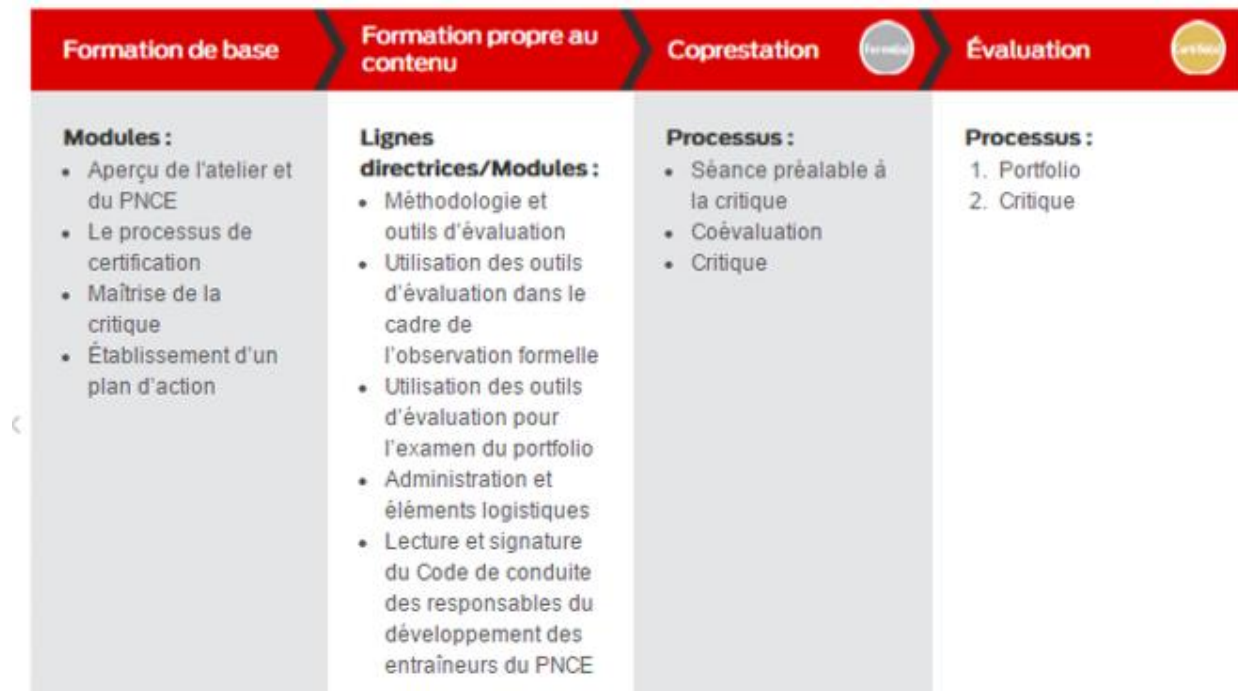
4.3 Évaluateur d'entraîneurs

Le rôle de l'évaluateur d'entraîneurs consiste à contribuer au développement des entraîneurs après leur formation du PNCE. Cela comprend l'évaluation, la critique et le plan d'action avec les entraîneurs qui tentent d'obtenir le statut d'entraîneur « certifié ». Les évaluateurs d'entraîneurs sont des experts du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation établissant les normes du PNCE pour les entraîneurs d'un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraîneurs agissent en tant qu'ambassadeurs du PNCE en plus d'être une ressource pour les entraîneurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés d'entraînement.

4.3.1 Comment devenir évaluateur d'entraîneurs

Tous les évaluateurs d'entraîneurs suivent les étapes suivantes :



Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/evaluatrice-et-evaluateur-dentraîneurs-et-dentraîneurs-du-pnce>.

4.3.2 Sélection des évaluateurs d'entraîneurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies en tant qu'évaluateurs d'entraîneurs. Il est donc essentiel d'exercer un contrôle de qualité au moment de la nomination d'un évaluateur, car tout le monde ne possède pas l'expérience, les habiletés ou les attitudes nécessaires pour remplir cette fonction efficacement.

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs possèdent les qualités ci-après :

- un minimum de trois ans d'expérience à titre d'entraîneur dans le contexte dans lequel l'évaluation est présentée;
- avoir suivi avec succès la formation et/ou l'évaluation du PNCE « Prise de décisions éthiques »;
- crédibilité auprès des pairs;
- normes éthiques élevées et des qualités de leadership;
- désir de voir croître le système de certification des entraîneurs de même que le sport se développer;
- temps et énergie à consacrer au processus d'évaluation;
- habiletés reconnues en matière d'accompagnement et d'animation;
- capacité à faire preuve d'une réflexion critique et à poser des questions; et
- capacité à écouter activement les candidats.

Bien que cela soit souhaitable, il n'est pas obligatoire que l'évaluateur occupe un échelon plus élevé et ait une expérience d'entraînement considérablement plus vaste que le candidat.

Il est recommandé que les évaluateurs d'entraîneurs aient l'expérience, les antécédents et les habiletés suivantes, propres au sport :

4.3.3 Formation de base

La formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs est une composante obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. Il est recommandé de suivre la formation de base avant de suivre la formation propre au contenu.

La formation de base est accessible par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.3.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est une composante obligatoire de la formation des évaluateurs d'entraîneurs. La formation propre au contenu comprendra une composante de microévaluation, utilisant des outils d'évaluation propres au sport.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* pendant la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprendra aussi :

La formation propre au contenu est une formation d'une journée destinée à préparer les évaluateurs d'entraîneurs aux outils qu'ils utiliseront dans le cadre de l'évaluation.

4.3.5 Coprestation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent évaluer ensemble en compagnie d'un responsable du développement des entraîneurs expérimentés avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

La coévaluation devrait avoir lieu dans l'année qui suit la formation propre au contenu.

La coévaluation fait partie de la formation et, par conséquent, la personne qui y prend part ne sera pas rémunérée.

Il est possible que le candidat évaluateur d'entraîneurs doive effectuer une coévaluation plusieurs fois avant d'effectuer une évaluation de façon autonome.

4.3.6 Évaluation

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués pour devenir des évaluateurs d'entraîneurs certifiés.

Les évaluateurs d'entraîneurs doivent être évalués dans un délai d'un an.

Les évaluateurs d'entraîneurs seront évalués sur la base d'un portfolio.

Tous les évaluateurs d'entraîneurs doivent faire l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques ».

4.3.7 Maintien de la certification

Tous les évaluateurs d'entraîneurs sont tenus d'obtenir 20 points de perfectionnement professionnel sur une période de 5 ans pour conserver leur certification.

4.3.8 Honoraires

Voir section 5.3.

4.3.9 Procédure d'appel

Voir section 4.2.9.

4.4 Formateur de responsables du développement des entraîneurs

Le rôle du formateur de responsables du développement des entraîneurs (FRDE) consiste à former, à évaluer, à soutenir et à encadrer les Responsables du développement des entraîneurs, c'est-à-dire les personnes-ressources (PR), les évaluateurs d'entraîneurs (EE) et les autres FRDE. De plus, les FRDE jouent un rôle clé dans la promotion du PNCE.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent posséder des connaissances et une expertise appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraîneurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel pour les responsables du développement des entraîneurs.

On s'attend à ce que les formateurs de responsables du développement des entraîneurs assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraîneurs au moment des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur cheminement. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de soutenir les responsables du développement des entraîneurs, les administrateurs de programmes et les organismes hôtes.

4.4.1 Comment devenir un formateur de responsables du développement des entraîneurs

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent suivre les étapes suivantes :



Pour plus d'informations, veuillez visiter : https://coach.ca/fr/education-et-formation/responsables-du-developpement-des-entraîneurs-du-pnce#sidebar_nccp-master-coach-developper.

4.4.2 Sélection des formateurs de responsables du développement des entraîneurs

Chaque organisme est responsable de la formation et de la sélection de ses propres formateurs de responsables du développement des entraîneurs. Les critères de sélection des FRDE varient d'un organisme directeur à l'autre. Bien que les détails puissent varier, on s'attend habituellement à ce que les FRDE :

- aient acquis cinq ans d'expérience en tant que personne-ressource et/ou évaluateur d'entraîneurs;
- soient certifiés en tant que personnes-ressources et/ou évaluateurs d'entraîneurs;
- aient complété avec succès l'évaluation en ligne de l'initiative « Prise de décisions éthiques »;
- aient suivi une formation dans un domaine lié à l'entraînement ou à la formation des entraîneurs;
- possèdent une expérience dans le domaine de l'entraînement ou dans un sport donné.

Le nombre de FRDE et les tâches de ceux-ci varient considérablement d'un organisme directeur à l'autre. Là encore, bien que les détails puissent varier, les tâches du FRDE sont généralement les suivantes :

- aider à la sélection des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et des autres FRDE;
- former les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres FRDE;
- évaluer les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les autres FRDE;
- agir comme mentor auprès des personnes-ressources, des évaluateurs d'entraîneurs et d'autres FRDE.

Il est recommandé que les FRDE aient l'expérience, les antécédents et les habiletés suivants propres au sport :

4.4.3 Formation de base

La formation de base à l'intention des personnes-ressources, la formation de base à l'intention des évaluateurs d'entraîneurs et la formation de base à l'intention des responsables du développement des entraîneurs sont des composantes obligatoires de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs.

Il est recommandé de suivre l'ensemble de la formation de base avant de passer à la formation propre au contenu.

La formation de base est accessible par l'entremise des RPTFE de chaque province ou territoire.

4.4.4 Formation propre au contenu

La formation propre au contenu est une composante obligatoire de la formation des formateurs de responsables du développement des entraîneurs. La formation propre au contenu comprendra une microanimation et/ou une microévaluation portant sur le contenu qui sera présenté.

Tous les responsables du développement des entraîneurs doivent signer le *Code de conduite des responsables du développement des entraîneurs du PNCE* dans le cadre de la formation propre au contenu.

La formation propre au contenu comprendra aussi :

La formation propre au contenu est une formation d'une journée destinée à préparer les formateurs de responsables du développement des entraîneurs au contenu qu'ils présenteront.

4.4.5 Coprestation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent coanimer un atelier de formation des personnes-ressources et/ou des évaluateurs d'entraîneurs avec un responsable du développement des entraîneurs expérimentés avant d'animer eux-mêmes une formation.

La coanimation doit avoir lieu dans l'année qui suit la formation propre au contenu.

La coanimation fait partie de la formation et la personne qui y prend part n'est donc pas rémunérée.

Il est possible que le candidat formateur de responsables du développement des entraîneurs doive coanimer une formation un certain nombre de fois avant d'animer de façon autonome.

4.4.6 Évaluation

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent être évalués pour devenir des formateurs de responsables du développement des entraîneurs certifiés.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs devraient être évalués dans un délai d'un an.

Les formateurs de responsables du développement des entraîneurs seront évalués sur la base d'un portfolio.

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs doivent compléter l'évaluation en ligne « Prise de décisions éthiques ».

4.4.7 Maintien de la certification

Tous les formateurs de responsables du développement des entraîneurs sont tenus d'obtenir 20 points de PP sur 5 ans afin de conserver leur certification.

4.4.8 Honoraires

Voir section 5.3.

4.4.9 Procédure d'appel

Voir section 4.2.9.

4.5 Soutien des formateurs de responsables du développement des entraîneurs multisports

Karaté Canada peut demander le soutien d'un formateur de responsables du développement des entraîneurs multisports pour la mise en œuvre d'initiatives propres au karaté. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Karaté Canada.

5 MODÈLE OPÉRATIONNEL

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE doivent être accessibles et inclusives pour : tous les sexes, les minorités visibles, la communauté autochtone et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu doivent être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, tout le matériel pour chaque contexte doit être lancé simultanément dans les deux langues officielles, à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

L'ONS concerné () doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par l'ONS avec le soutien financier de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- L'ONS doit s'assurer de fournir à l'utilisateur tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;

- L'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE fournira à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles, afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;

- Les droits d'auteur sont détenus par l'ONS à laquelle on fait mention;

- L'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et conservera la totalité de tout revenu qu'elle reçoit de ses propres ventes. La vente des ressources intégrées sera régie par les dispositions du protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;

- L'ACE peut, à sa discrétion, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents liés à la formation des entraîneurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent comporter les éléments suivants :

- Utilisation des logos coach.ca et PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de tous les documents du PNCE;

- Le gouvernement du Canada est dûment remercié;

- Reconnaissance claire des droits d'auteur de l'ONS pour le matériel élaboré avec ou sans le soutien financier de l'ACE;

- Utilisation de la mention « Imprimé au Canada » sur tous les documents imprimés;

- Le contenu provenant d'autres sources doit être dûment mentionné;

Numéro de version et date de production.

La mention suivante doit figurer au générique :

« Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entraînement pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés.

L'énoncé suivant doit figurer dans les ressources de l'entraîneur (cahiers de travail) :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs recueille vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE conformément à la politique de confidentialité décrite sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos renseignements soient recueillis et partagés conformément à la politique de confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez contacter coach@coach.ca. »

Les autorisations de l'ACE doivent être obtenues pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Organisme national de sport (ONS)

Les demandes d'ateliers et/ou d'évaluation pour Compétition-Développement et les contextes plus avancés doivent être envoyées à Karaté Canada. Karaté Canada assignera un responsable du développement des entraîneurs qualifié pour l'événement.

5.2.2 Organismes provinciaux/territoriaux de sport (OPS)

Les demandes d'organisation d'ateliers et/ou d'évaluation pour le contexte Instruction-Débutant et Compétition-Introduction seront gérées par les OPTS. Les OPTS désigneront un responsable du développement des entraîneurs qualifié pour l'événement.

5.2.3 Le Casier (la banque de données du PNCE)

Les OPTS sont responsables de soumettre les événements de Casier pour toutes les activités du PNCE sous leur responsabilité. Karaté Canada approuvera ces événements. Karaté Canada est responsable des événements du Casier pour toutes les activités du PNCE qui relèvent de sa responsabilité.

5.2.4 Planification de la relève

Karaté Canada travaillera avec les OPTS pour s'assurer que des responsables du développement des entraîneurs qualifiés sont disponibles et pour identifier les futurs candidats responsables du développement des entraîneurs.

5.2.5 Recrutement, rétention et reconnaissance

Un Prix de reconnaissance des responsables du développement des entraîneurs sera décerné chaque année à l'occasion du banquet du Championnat national canadien de Karaté Canada. Les FRDE et les OPTS sont encouragés à soumettre la candidature de responsable du développement des entraîneurs.

5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Frais d'inscription aux ateliers et honoraires des responsables du développement des entraîneurs

****VEUILLEZ SVP NOTER QUE CE TABLEAU SERA MIS À JOUR EN 2026 EN FONCTION DE MODIFICATIONS DES EXIGENCES CONCERNANT LE MODULE « PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES »****

Instruction- Débutant	En ligne / en personne						
	Membre	Non-membre	Retour à KC	Coût membre	Coût non-membre	Honoraires PR	
						Formée	Certifiée
Plan d'action d'urgence	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Prendre une tête d'avance	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Enseignement et apprentissage	45 \$	90 \$	5 \$	50 \$	95 \$	190 \$	240 \$
Prise de décisions éthiques	45 \$	90 \$	5 \$	50 \$	95 \$	120 \$	150 \$
Analyse de la performance technique en ligne	20 \$	35 \$	5 \$	25 \$	40 \$	120 \$	150 \$
APT modifié en personne	40 \$	80 \$	\$5	45 \$	85 \$	240 \$	300 \$
Total	150 \$	295 \$	20 \$	170 \$	315 \$	670 \$	840 \$

Compétition- Introduction	En ligne / en personne						
	Membre	Non-membre	Retour à KC	Coût membre	Coût non-membre	Honoraires PR	
						Formée	Certifiée
Plan d'action d'urgence	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Prendre une tête d'avance	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Nutrition sportive	20 \$ payer et s'inscrire via le Casier de l'ACE					- \$	- \$
Planification d'une séance d'entraînement	45 \$	90 \$	5 \$	50 \$	95 \$	190 \$	240 \$
Soutien relatif à la compétition	45 \$	90 \$	5 \$	50 \$	95 \$	190 \$	240 \$
Analyse de la performance technique et tactique en ligne	20 \$	35 \$	5 \$	25 \$	40 \$	120 \$	150 \$
AP T & T modifié en personne	40 \$	80 \$	5 \$	45 \$	85 \$	200 \$	240 \$
Total	170 \$	315	20 \$	190 \$	335 \$	700 \$	870 \$

Politique de soutien financier suggérée pour les ateliers de PNCE de Karaté Canada

****VEUILLEZ SVP NOTER QUE CE TABLEAU SERA MIS À JOUR EN 2026 EN FONCTION DE MODIFICATIONS DES EXIGENCES CONCERNANT LE MODULE « PRISE DE DÉCISIONS ÉTHIQUES »****

	Instruction-Débutant	Compétition-Introduction	Compétition-Développement
	Atelier		
Frais pour l'atelier	Membre de KC : 170 \$ Non-membre : 315 \$	Membre de KC : 190 \$ Non-membre : 335 \$	Membre de KC : 100 \$ Non-membre : 170 \$
Nombre de participants	8 à 20	8 à 20	8 à 20
Frais à Karate Canada**	20 \$/personne*	20 \$/personne*	20 \$/personne*
Honoraires PR	670 \$ pour PR formée 840 \$ pour PR certifiée	700 \$ pour PR formée 870 \$ pour PR certifiée	400 \$ pour PR formée 500 \$ pour PR certifiée
	L'évaluation		
Frais pour l'entraîneur	220 \$	220 \$	320 \$
Frais pour PR	320 \$		
Frais pour EE	220 \$		
Frais à Karate Canada	20 \$/personne*	20 \$/personne*	20 \$/personne*
Honoraire EE	200 \$ 250 \$ pour Défi	200 \$ 250 \$ pour Défi	300 \$* - 100 \$ chaque portfolio, 2 observations (entraînement et compétition)
Évaluateur LF Honoraires	300 \$		
Honoraire EE	200 \$		
Dépenses voyage	L'entraîneur évalué doit payer les frais de déplacement de l'évaluateur (0,40 \$ au-delà de 50 km ou du coût du billet d'avion).	L'entraîneur évalué doit payer les frais de déplacement de l'évaluateur (0,40 \$ au-delà de 50 km ou du coût du billet d'avion).	L'entraîneur évalué doit payer les frais de déplacement de l'évaluateur (0,40 \$ au-delà de 50 km ou du coût du billet d'avion).
	Autres		
Frais d'appel	150 \$	150 \$	150 \$
Frais de défi	270 \$	270 \$	270 \$

*Veuillez noter que les frais en gris sont obligatoires, tous les autres frais sont des suggestions de Karaté Canada.** L'évaluation est uniquement disponible pour les membres KC.***KC facturera les provinces deux fois par année au moyen de rapports provenant du Casier.

5.4 Maintien de la certification et perfectionnement professionnel

L'Association canadienne des entraîneurs et ses partenaires reconnaissent l'importance d'avoir des entraîneurs certifiés PNCE qui participent à des programmes de perfectionnement professionnel qui renforcent les valeurs de l'apprentissage continu et du partage au sein de la communauté des entraîneurs.

Pour que les entraîneurs du PNCE conservent leur statut « Certifié », ils devront obtenir des points de perfectionnement professionnel (PP). Les points de PP peuvent être obtenus par l'entremise d'une multitude d'activités auxquelles les entraîneurs participent déjà, notamment les conférences et les ateliers des organismes nationaux et provinciaux de sport, les modules d'apprentissage en ligne, les ateliers du PNCE, les programmes de mentorat des entraîneurs et l'entraînement actif. Dans la plupart des cas, les entraîneurs accumulent déjà les points de PP requis - le maintien du statut de certification est simplement l'introduction du suivi de ces points et de la reconnaissance des efforts des entraîneurs.

Le maintien de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraîneurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entraînement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- renforcer les valeurs de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Dans le cadre du PNCE, la certification est valide pour une période maximale. Le concept de « durée de vie de la certification du PNCE » s'applique aux entraîneurs :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entraînement et un perfectionnement professionnel.

	Nombre minimal de crédits de perfectionnement professionnel requis si la période de renouvellement de la certification est :
Contexte (y compris toute gradation)	5 ans
Instruction - Débutant	10 points
Compétition - Introduction	20 points
Compétition - Développement	30 points

Les possibilités de perfectionnement professionnel et les points attribués sont les suivants :

	Catégorie d'activité	Points	Restrictions
Spécifique au sport	Pratique active de l'entraînement	1 point/an pour chaque saison à titre d'entraîneur OU 1 point/an pour une activité en tant que PR ou EE	Un nombre maximal de points égal au nombre d'années de la période de renouvellement de la certification, par exemple 3 points si la période de certification est de 3 ans.
	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de maximum ou de minimum
	Activité hors PNCE	1 point/heure d'activité jusqu'à 3 heures maximum	Pas de minimum ou de maximum
	Activité autodirigée par l'entraîneur	3 points pour la période pendant laquelle la certification est valide	Maximum de 3 points pour la période de renouvellement de la certification
	Réévaluation dans le contexte	100 % des points requis pour le crédit de PP dans le contexte	Aucune autre activité de PP n'est requise si l'entraîneur choisit la réévaluation.
Multisport	Activité du PNCE	5 points/module de formation ou activité d'évaluation	Pas de maximum ou de minimum
	Activité hors PNCE	1 point/heure d'activité jusqu'à 3 points maximum	Jusqu'à un maximum de 50 % des crédits de perfectionnement professionnel requis pour le contexte au cours d'une période de renouvellement de la certification.

Veuillez noter que les entraîneurs OPTS qui participent aux championnats nationaux sont admissibles à trois points de perfectionnement professionnel.

Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://coach.ca/fr/maintien-de-la-certification>.

5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

Les OPTS sont responsables de la surveillance des cours dans les contextes Instructeur-Débutant et Compétition-Introduction, tandis que Karaté Canada est responsable des autres contextes. Les formulaires de rétroaction sont utilisés pour l'évaluation des cours, voir la section 6.6.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

Karaté Canada s'engage à effectuer un suivi et une évaluation réguliers et cohérents de ses programmes. Veuillez communiquer avec Karaté Canada pour obtenir de plus amples renseignements.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

Les révisions sont généralement effectuées sur un cycle de cinq ans.

5.6 Restrictions relatives à l'âge minimum

Le document sur la politique et les normes de mise en œuvre du PNCE indique que la politique relative à l'âge minimum est la suivante :

10.2. Déclaration de politique générale

10.2.1. L'âge minimum pour la désignation d'un entraîneur comme « certifié » par le PNCE est le suivant :

- Instruction-Débutant : 16 ans
- Compétition-Introduction et Compétition-Développement : 18 ans
- Compétition-Développement, gradation avancée et haute performance : 22 ans

10.2.2. L'âge minimum pour participer à la formation du PNCE de Karaté Canada est le suivant :

- Instruction-Débutant : 14 ans
- Compétition-Introduction et Compétition-Développement : 16 ans
- Compétition-Développement, gradation avancée et haute performance : 22 ans

10.2.3 Les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 14 ans peuvent s'inscrire et suivre des formations qualifiantes du PNCE ou du PNCE, quand une ONS :

- a) prévoit d'offrir des possibilités de perfectionnement qualifiantes du PNCE ou du PNCE à des personnes âgées de moins de 16 ans;
- b) accepte d'offrir ces possibilités dans le cadre du PNCE;
- c) accepte de conserver les enregistrements dans la base de données du PNCE.

10.2.4. Le gouvernement provincial/territorial ou l'organisme de prestation désigné peut autoriser l'inscription à des modules multisports.

10.2.5. Toute personne âgée de moins de 16 ans et de plus de 14 ans sera désignée dans la base de données de l'ACE par un indicateur de statut de mineur.

10.3. Normes de mise en œuvre

10.3.1. AUTORITÉ

L'ACE est responsable de :

- tenir les dossiers des personnes âgées de moins de 16 ans et assurer le passage à l'indicateur de statut approprié au moment de leur 16e anniversaire;
- informer et éduquer tous les partenaires sur l'utilisation et l'application possibles de l'indicateur du statut de mineur.

Les ONS sont responsables de :

- déterminer s'il faut ou non permettre aux jeunes de 14 et 15 ans d'accéder aux événements du PNCE;
- communiquer publiquement leur position sur la participation des jeunes de 14 et 15 ans aux événements du PNCE spécifiques au sport sur leur site web.

Les agences de prestation provinciales/territoriales sont responsables de ce qui suit :

- Déterminer s'il faut ou non permettre aux jeunes de 14 et 15 ans d'accéder aux événements multisports du PNCE.
- Afficher publiquement sur leur site web leur position sur la participation des personnes âgées de moins de 16 ans aux modules multisports.
- Informer l'ACE de leur position.

6 OUTILS

6.1 Code d'éthique du PNCE



Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



¹ « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])



Programme
national de
certification des
entraîneurs

Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- ▶ Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- ▶ Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- ▶ Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- ▶ Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- ▶ Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- ▶ Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- ▶ Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- ▶ Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- ▶ Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- ▶ Être ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- ▶ Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



Questions

Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.

6.2 Code de conduite du responsable du développement des entraîneurs du PNCE

On s'attend à ce que chaque Responsable du développement des entraîneurs lise, comprenne et signe le présent Code de conduite.

Préambule

En tant que responsable du développement des entraîneurs dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) pour _____ (organisme directeur), je, _____ (nom et numéro du PNCE), accepte expressément de me conduire d'une manière conforme au présent Code de conduite.

Je comprends que le non-respect de ce Code de conduite peut entraîner des sanctions, y compris la révocation de mon statut de responsable du développement des entraîneurs.

Code de conduite

Je m'engage :

Participer à tous les éléments de formation et d'évaluation requis dans le cadre du parcours de responsable du développement des entraîneurs.

Appuyer les buts et objectifs communs de _____ (organisation dirigeante) dans le cadre des services qu'elle offre à l'ensemble des membres.

Éviter de discréditer des commanditaires, des fournisseurs, des employeurs ou d'autres partenaires spécifiques.

Soutenir le personnel et les systèmes clés du PNCE et des organismes partenaires (Association canadienne des entraîneurs, Sport Canada, organismes de prestation provinciaux et territoriaux, organismes nationaux de sport).

Faire preuve d'un comportement éthique à tout moment et m'engager à respecter le *Code d'éthique du PNCE*.

Assister à toutes les formations professionnelles nécessaires à mon développement en tant que responsable du développement des entraîneurs et chercher continuellement à améliorer mes capacités et mes performances personnelles.

Faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire dans le cadre des ateliers ou sur les lieux d'évaluation.

Aborder les problèmes et les questions techniques et non techniques de manière professionnelle et respectueuse, en recherchant des solutions qui soutiennent les procédures régulières.

Placer l'intérêt des participants aux ateliers/événements d'évaluation avant mes intérêts personnels.

M'abstenir de toute forme de harcèlement : physique, émotionnel, mental ou sexuel. Aux fins du présent code de conduite, le harcèlement sexuel comprend l'un ou l'autre des éléments suivants :

- Utilisation du pouvoir ou de l'autorité pour tenter de contraindre une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à la tolérer. Ce type d'utilisation du pouvoir comprend des menaces explicites ou implicites de représailles en cas de non-respect ou des promesses de récompense en cas de respect.
- Faire des commentaires, des anecdotes, des gestes ou des attouchements non sollicités, délibérés ou répétés, à caractère sexuel, qui sont offensants et importuns ou qui créent un environnement offensant, hostile ou intimidant et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient préjudiciables au destinataire ou à ses coéquipiers.

Responsabilité

En cas de mécontentement ou de mauvaise compréhension sur certaines questions, il incombe au responsable du développement des entraîneurs de chercher à s'aligner sur les objectifs, les buts et les directives de _____ (l'organisation dirigeante).

Veuillez noter que le conseil d'administration de _____ (organisation dirigeante) prendra les mesures disciplinaires nécessaires en cas de violation substantielle du Code de conduite.

Je déclare par la présente que j'ai lu ce qui précède et que je comprends et accepte les conditions énoncées.

Nom (en lettres moulées)

Signature

Date d'entrée en vigueur

6.3 Modèle de lettre d'autonomination pour le responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

de PNCE _____

Madame/Monsieur _____(OPTS, ONS)

Je souhaite vous faire part de mon intérêt à devenir responsable du développement des entraîneurs, dans le rôle indiqué ci-dessous :

Personne-ressource

Évaluateur d'entraîneurs

Formateur de responsables du développement des entraîneurs

pour les contextes et/ou ateliers suivants :

Je joins à la présente lettre un formulaire d'inscription décrivant mon expérience et mon engagement en matière de sport, notamment en ce qui a trait au _____
_____(nom du sport).

Je suis prêt(e) à entreprendre le processus de formation et d'évaluation des responsables du développement des entraîneurs dans l'espoir d'obtenir ma certification de responsable du développement des entraîneurs.

Je vous serais reconnaissant(e) de transmettre ma candidature au poste de responsable du développement des entraîneurs. N'hésitez pas à me contacter si vous avez besoin de plus amples informations ou si vous avez des questions concernant ma candidature.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

p. j. : Curriculum vitae

Lettre(s) d'appui

6.4 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Lieu _____

Nom _____

de PNCE _____

Sport _____

Langues _____

Liste de vérification pour l'inscription:

- ___ Lettre d'accompagnement
- ___ Formulaire d'inscription du responsable du développement des entraîneurs rempli
- ___ Lettre ou feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs remplie
- ___ Évaluation en ligne de Prise de décisions éthiques - 90% ou plus
- ___ Curriculum vitae de votre expérience en entraînement, de votre formation et de vos réalisations
- ___ Noms et numéros de téléphone de deux personnes de référence

Déclaration

J'atteste par la présente que les informations que j'ai fournies dans cette demande sont exactes et complètes.

Signature

Date

Adresse électronique

Numéro de téléphone principal

6.5 Modèle de lettre/feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraîneurs

Date _____

Nom _____

de PNCE _____

Madame/Monsieur,

Nous sommes ravis que vous ayez manifesté votre intérêt pour le rôle de responsable du développement des entraîneurs. La feuille de travail préliminaire du responsable du développement des entraîneurs jointe à cette lettre sert à deux choses :

1. En savoir plus sur vous
2. Vous donner l'occasion d'en savoir plus sur le PNCE

Veuillez soumettre les réponses aux questions ci-dessous avec le reste des documents au moment de l'envoi de votre dossier de candidature.

1. Décrivez ce que vous considérez comme le rôle du responsable du développement des entraîneurs.
2. Décrivez les compétences, les aptitudes et les caractéristiques d'un responsable du développement des entraîneurs efficace.
3. Quelle est votre expérience dans le domaine d'enseignement aux adultes?
4. Quels sont les points forts que vous apportez en tant que responsable du développement des entraîneurs?
5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un responsable du développement des entraîneurs efficace?
6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.

7. Quelles sont les cinq compétences de base décrites dans le PNCE?
8. Dans vos propres mots, quel est le rôle du responsable du développement des entraîneurs dans le développement de ces compétences?
9. Définissez les termes suivants :
 - ☐ Résultat attendu :
 - ☐ Critère :
 - ☐ Preuve :
10. Dans vos propres mots, décrivez l'objectif de la formation des responsables du développement des entraîneurs.

6.6 Modèle de formulaire de rétroaction

Les OPTS peuvent choisir d'utiliser le modèle suivant pour recueillir des informations sur leur programme PNCE.

Il est important de recueillir les commentaires des participants pour aider notre organisation à améliorer les programmes du PNCE et la qualité de nos entraîneurs. L'atelier que vous venez de suivre a été conçu pour vous permettre d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour devenir un entraîneur plus efficace. Vos commentaires sur le contenu présenté et sur la capacité de l'organisateur à dispenser ce cours nous aideront à garantir que le niveau de formation des entraîneurs est maintenu au plus haut niveau. Veuillez prendre un moment pour remplir cette courte évaluation. Tous les commentaires resteront confidentiels.

Responsable du développement des entraîneurs : _____

Date : _____

Atelier : _____ Lieu : _____

- 1 N'a pas répondu aux attentes
- 2 En deçà des attentes
- 3 Satisfait aux attentes
- 4 Au-delà des attentes
- 5 A surpassé les attentes

Technique

_____ Le processus d'inscription était simple et facile à compléter

_____ La technologie utilisée était facile à suivre et efficace

_____ Le prix de l'atelier était juste et reflétait la qualité du service fourni

Commentaires supplémentaires

--

Contenu du cours et matériel

- _____ Le matériel de cours était facile à utiliser
- _____ Le contenu du cours correspondait à la description et aux objectifs du cours
- _____ Le contenu du cours a fourni les informations nécessaires pour devenir un meilleur entraîneur.

Commentaires supplémentaires

Responsable du développement des entraîneurs

- _____ La personne-ressource était disponible pour répondre aux questions
- _____ Mon cahier d'exercices a été corrigé en temps voulu
- _____ La personne-ressource connaissait bien le matériel du cours.
- _____ La personne-ressource m'a permis de réfléchir à la manière dont je pourrais m'améliorer en tant qu'entraîneur.

Commentaires supplémentaires

Impressions générales

- _____ J'ai apprécié le cours
- _____ Ce cours m'a fourni des outils et des ressources précieux que je peux utiliser dans mes activités d'entraînement.
- _____ Je recommanderais ce cours à d'autres entraîneurs

Veuillez énumérer 3 aspects positifs liés à n'importe laquelle des parties du cours.

Avez-vous des recommandations en ce qui a trait aux éléments qui pourraient être modifiés, ajoutés ou supprimés dans ce cours?

Commentaires supplémentaires

☐

ANNEXE - Modules multisports

Pour obtenir des renseignements sur les modules multisports supplémentaires du PNCE, veuillez consulter le site Web de l'Association canadienne des entraîneurs : <https://coach.ca/fr/programme-national-de-certification-des-entraîneurs>.



National
Coaching
Certification
Program



Visit coach.ca, the resource and information hub for coaches in Canada. Check your coaching transcript in the Locker, access valuable eLearning coaching modules, and get practical coaching tips that you can use today from the Coaching Association of Canada.



Coaching Association of Canada
Association canadienne des entraîneurs